
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Lundi 12 décembre 2011, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Olivier Fiumelli et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la culture et du sport (suite).

Page 33, cellule 3106610, Fonds municipal d'art contemporain, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Centre de la photographie, page 7 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par Ensemble à gauche demande une augmentation de 60 000 francs pour le Centre de la photographie, la subvention passant à 270 600 francs. Je précise que l'amendement initial demandait une augmentation de 120 000 francs.

M. Olivier Baud (EàG). Mesdames et Messieurs, nous avons évité pas mal de coupes pour la culture avant la pause et je pense que nous avons tout lieu de nous en réjouir. En revanche, augmenter une subvention est un peu plus délicat. Aussi, avant de vous présenter les motivations d'Ensemble à gauche, je dois préciser, comme l'a fait la présidente, que nous avons décidé de revoir notre amendement et de demander une augmentation non pas de 120 000 francs, mais de la moitié, c'est-à-dire de 60 000 francs, ce qui porterait la subvention à 270 600 francs.

Le Centre de la photographie-Genève (CPG) est une institution unique à Genève, unique en Suisse romande et même unique en Suisse. Lorsque la com-

¹ Rapports, 3015.

mission des arts et de la culture est allée visiter le centre, je crois pouvoir dire – sans être désobligeant pour personne – que l’immense majorité de ses membres ne connaissaient pas le CPG et y pénétraient pour la première fois. Les 15 commissaires présents ce soir-là ont pu apprécier le haut niveau de prestations qu’offre le Centre de la photographie-Genève. En l’occurrence, il faut savoir qu’actuellement seuls deux permanents, le directeur et un administrateur, font marcher le centre. Ils travaillent à 50% chacun, avec des salaires très modestes. Le centre, situé au 28, rue des Bains, est ouvert du mardi au dimanche, de 11 h à 18 h, et un simple calcul montre que deux personnes à 50% ne parviennent même pas à couvrir les horaires d’ouverture. Le directeur est là depuis dix ans et, depuis huit ans, la subvention n’a pas été modifiée.

A quoi pourraient correspondre ces 60 000 francs que nous demandons aujourd’hui? Cela pourrait représenter un demi-poste, par exemple, dont aurait besoin le centre. Une exposition de niveau international a un coût moyen de 30 000 francs et ces 60 000 francs pourraient permettre de faire deux expositions supplémentaires. Une exposition d’un artiste local coûte environ 18 000 francs et cette augmentation pourrait permettre de faire trois expositions de plus, ce qui serait bien nécessaire.

Le Centre de la photographie accueille 10 000 visiteurs en moyenne par an, ce qui n’est pas négligeable. Il y a donc un vrai intérêt qui existe pour la photographie, reconnue de nos jours comme un art à part entière. Cette institution, je le répète, est absolument unique en Suisse, et il est temps de lui accorder une subvention qui lui permettra de fonctionner un peu mieux. De plus, le Centre de la photographie s’apprête à signer une nouvelle convention, et je crois que ce serait placer la signature de cette convention sous les meilleurs auspices que d’accorder cette augmentation.

Alors, comment financer ces 60 000 francs? Avec l’accord du magistrat ici présent, M. Sami Kanaan, il serait possible – et nous y reviendrons au troisième débat – de prélever trois fois 20 000 francs sur les groupes de comptes 310, Four-nitures de bureau, imprimés, publicité. Dans cette enceinte, la plupart d’entre vous, Mesdames et Messieurs, ont affirmé défendre la culture, la main sur le cœur. Tout le monde est pour la culture, on l’a entendu. Mais, de l’autre main, on coupe ou on n’accorde pas des subventions suffisantes...

Je pense que nous devons ces 60 000 francs au Centre de la photographie. Nous pouvons créer à Genève un pôle de la photographie et instaurer une dynamique où tout le monde sera gagnant. C’est pourquoi je souhaite que ce Conseil vote ces 60 000 francs.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, une fois de plus, Genève est mondiale, elle est dans l’excellence dans tous les domaines... C’est

en tout cas ce qu'on nous assène tout le temps. Il y a une chose sur laquelle je suis d'accord avec le préopinant, c'est qu'augmenter une subvention est beaucoup plus délicat, d'autant qu'il faut tout d'abord compenser l'augmentation... (*Remarque.*) Oui, mais c'est avant qu'il fallait prendre des décisions! Quand nous avons proposé une baisse des groupes 310, baisse que vous venez de proposer pour augmenter vos petits chouchous, vous l'avez refusée! Donc, vous vous moquez du monde. Vous essayez d'exploiter les débats publics qui ont lieu ici.

Samedi matin, on a débuté avec un déficit de moins 12 millions. Après l'amendement du Conseil administratif, on en était à moins 8 millions et, samedi soir, on en était à moins 1,4 million. Mais ce n'était en tout cas pas grâce à vous, car vous n'avez fait aucune proposition de diminution... (*Protestations.*) Donc, il est un peu trop facile de profiter des coupes proposées par d'autres, qui ont pris des risques, le risque de se mettre à dos un certain nombre de personnes. Nous, nous sommes clairs et nous assumons! Mais vous, vous en profitez. Vous vous apercevez qu'on arrive presque à l'équilibre, grâce aux amendements des autres, et hop, vous proposez des augmentations. C'est une honte!

Nous refuserons évidemment cet amendement, non pas parce que le Centre de la photographie travaille mal, pas du tout, mais parce que nous devons nous serrer la ceinture. Chacun doit faire un effort, les subventionnés, l'administration, le personnel, chacun doit faire sa part... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame Wenger, je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention, alors écoutez-moi aussi! Certes, vous avez réduit votre amendement de 120 000 à 60 000 francs, mais nous le refuserons, tout simplement parce que nous ne voulons pas d'augmentation des subventions. Nous devons avoir un budget de rigueur, et encore: c'est une rigueur relative, sympathique, puisqu'on est en Suisse, à Genève. Il faut juste avoir un peu de mesure et c'est la raison pour laquelle je vous invite à refuser cet amendement.

Voyez-vous, tout à l'heure et même samedi soir, on nous a expliqué que c'était terrible pour tous ces acteurs culturels, qui ne sont pas indexés depuis des années, qui souffrent, qui ont des salaires de misère... Mais avez-vous pensé à ceux qui souffrent réellement dans notre ville de Genève, à ceux qui n'ont pas de travail, à ceux qui n'ont pas d'indexation des salaires? Croyez-vous que dans le secteur privé, en 2012, les salariés vont être indexés? Mais vous rêvez! (*Protestations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, cela suffit, reprenez vos esprits!

M. Daniel Sormanni. Il faut savoir raison garder. Certains salariés du secteur privé, à leur corps défendant, sont à la peine; ils ne verront pas leur salaire indexé et même, dans certains secteurs, ils auront des baisses de salaires. Dans le secteur privé, ni vous ni moi n'avons aucune influence, nous ne pouvons rien faire. Alors,

c'est un peu facile de venir ici, avec l'argent public, avec l'argent du contribuable, avec le vôtre, avec le mien, demander des augmentations. Non, chacun doit se serrer un peu la ceinture. Nous ne demandons pas de baisse, mais nous ne voulons pas d'augmentation! (*Applaudissements.*)

M^{me} Virginie Studemann (S). Le groupe socialiste soutiendra l'amendement modifié à hauteur de 60 000 francs. Nous tenons juste à dire que, lors de notre visite au Centre de la photographie, il nous était apparu qu'il y avait un peu de confusion dans le fonctionnement. Nous avons appris par la suite, lors de l'audition des services du département, que des négociations étaient en cours sur la convention. Nous faisons donc confiance au département pour mettre tout en ordre et c'est pourquoi nous apporterons notre soutien à cet amendement.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts poursuivent aussi leur objectif de voter un budget équilibré et ils ne pensaient pas pouvoir approuver cette augmentation de subvention. Mais étant donné, d'une part, que le travail du Centre de la photographie n'est pas remis en cause, loin de là, et que des projets s'annoncent pour de futures expositions en 2012, connaissant, d'autre part, l'intention du département de travailler à un dispositif de convention autour de la photographie et, enfin, sachant qu'Ensemble à gauche a trouvé la compensation avec trois diminutions de 20 000 francs sur les groupes 310 qui seront présentés au troisième débat, nous accepterons cette augmentation de 60 000 francs.

M. Jacques Pagan (UDC). Je ne suis pas membre de la commission des arts et de la culture et je ne peux donc pas juger véritablement des bons ou des mauvais côtés de cet amendement. Mais j'estime quand même que la photographie étant un art majeur, qui amène nombre de grands photographes à la réalisation cinématographique, nous devons absolument aider ce secteur. De plus, j'observe avec satisfaction que les auteurs de l'amendement font eux-mêmes un effort pour aller en direction de notre préoccupation, qui est aussi de gérer au mieux de nos possibilités les deniers publics. Alors, rien que ce geste-là mérite que nous approuvions cette demande d'augmentation. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (HP). Les élus indépendants soutiendront cet amendement, modifié à 60 000 francs, tout d'abord parce que nous sommes rassurés sur les compensations. Nous ne voulions pas aggraver le déficit du budget en acceptant de nouvelles augmentations, mais vu que l'amendement sera compensé sur les postes 310 au troisième débat, nous sommes rassurés. Ensuite, nous

avons cru comprendre, d'après les informations que nous avons obtenues, que de nouveaux projets vont se mettre en place au Centre de la photographie, et il nous semble important dès lors de pouvoir les soutenir.

La présidente. Je mets aux voix l'amendement modifié, visant une augmentation de la subvention au Centre de la photographie de 60 000 francs, le nouveau montant passant à 270 600 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 44 oui contre 25 non.

Page 46, cellule 3401000, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Gesport (nouvelle subvention), page 11 des subventions).

La présidente. Le Mouvement citoyens genevois présente un amendement visant à diminuer de 100 000 francs la nouvelle subvention attribuée au forum Gesport, celle-ci passant à 100 000 francs. (*Brouhaha.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Concernant cette nouvelle subvention à Gesport, d'après les renseignements que j'ai, il n'est pas nécessaire de verser la subvention entière cette année, puisque cette organisation se met en place. C'est la raison pour laquelle nous proposons de diviser par deux cette subvention, puisqu'en réalité le projet ne va démarrer que dans les six mois qui viennent. L'année prochaine, Gesport aura ses 200 000 francs, mais cette année 100 000 francs est un montant suffisant. Je vous propose de faire cette économie, qui est totalement sans douleur, qui ne prive Gesport de rien, puisque avant six mois il ne se passera rien. Par conséquent, je vous demande voter cette diminution. (*Brouhaha.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). Je souhaite bon courage au bureau pour entendre ce qui se dit avec le brouhaha ambiant! Nous refuserons cet amendement, je n'en dirai pas plus, il n'a pas de raison d'être.

Par contre, je dirai un mot sur notre façon de fonctionner. Nous venons de tenir une séance entre le bureau et les chefs de groupe. Nous avons demandé à tous les chefs de groupe de faire passer le message que nous allions essayer de travailler dans un esprit, si ce n'est serein, en tout cas calme. Or je remarque que nous démarrons extrêmement mal. Les invectives qu'on a pu entendre entre le Mouvement citoyens genevois et Ensemble à gauche montrent que nous sommes

vraiment très mal partis. Alors, j'aimerais bien qu'au-delà de leurs divergences les gens se respectent, mais je ne vois pas de respect dans cette salle depuis un quart d'heure!

M. Christian Zaugg (EàG). Chacun reconnaîtra ici que le sport est de loin le domaine le moins bien doté en termes de subvention... (*Remarque.*) Mais oui, c'est vrai! Comparez le sport et la culture, Monsieur Sormanni! Ici, il s'agit d'une subvention pour une association qui organise des manifestations sportives qui s'adressent à tout un chacun. On est, véritablement, dans la substance populaire, dans le monde associatif, avec des manifestations sportives qui ont lieu ici, à Genève. Il n'y a donc aucune raison de réduire cette subvention, aucune!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Pour mémoire, Gesport est une nouvelle structure. La fondation Gesport résulte d'un accord entre les milieux sportifs – représentés par l'Association genevoise des sports, qui est en quelque sorte l'organe faîtière des fédérations sportives des diverses disciplines – l'Etat et la Ville de Genève. Je rappelle que, pour le financement des frais de fonctionnement de cette fondation, l'Etat de Genève a choisi d'allouer un capital de dotation de 3 millions de francs, devant produire bon an mal an – cela dépend évidemment de la bourse, des intérêts – entre 50 000 et 75 000 francs par an. Le Conseil administratif, lui, vous propose de subventionner la fondation de manière régulière à raison de 200 000 francs par an.

Alors, je vous donne raison sur un point, Monsieur Sormanni: le temps que la fondation se mette en route, l'activité ne débutera pas au 1^{er} janvier. Toutefois, dans la mesure où le Conseil municipal se prononce politiquement sur le budget, je peux dire qu'une coupe dans le budget de Gesport – qu'on n'est pas sûr de rééquilibrer en 2013 – serait très mal comprise par les milieux concernés. Ceux-ci attendent impatiemment cette fondation qui, je le rappelle, a pour vocation de faciliter la vie des organisateurs et organisatrices de grandes manifestations sportives, en jouant le rôle d'un guichet unique lorsqu'il s'agit à la fois de négocier avec les Transports publics genevois, avec la gendarmerie, avec les services du domaine public et ainsi de suite, que ce soit pour le triathlon, le marathon, une étape du Tour de Romandie... Il s'agit donc de simplifier la vie des organisateurs de manifestations sportives. Donc, même s'il est probable qu'on ne dépensera pas tout la première année, je pense qu'une coupe serait très mal comprise par les milieux sportifs. Je vous recommande de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 10 oui (1 abstention).

Page 46, cellule 3401000, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Genève Futur Hockey, page 12 des subventions).

La présidente. Un amendement d'Ensemble à gauche demande la suppression de la subvention ordinaire à Genève Futur Hockey, soit une diminution de 500 000 francs.

M^{me} Maria Casares (EàG). J'aimerais tout d'abord donner une précision. En fait, nous avons fait une petite erreur d'intitulé dans notre amendement: c'est bien la subvention ordinaire de Genève Futur Hockey que nous désirons supprimer, et non celle du Fonds intercommunal. Ce dernier est alimenté par l'Association des communes genevoises et nous nous contentons de transmettre l'argent à Genève Futur Hockey. Nous aimerions donc supprimer la subvention ordinaire de 500 000 francs.

Ensuite, j'aimerais répéter, car nous l'avons dit à plusieurs reprises, qu'Ensemble à gauche n'est pas du tout contre le sport, au contraire... (*Exclamations.*) Oui, nous sommes pour le sport, y compris pour le sport d'élite, mais pas à n'importe quel prix. Nous sommes également pour le sport pour les jeunes, mais pas à n'importe quel prix.

Maintenant, si nous voulons supprimer cette subvention, c'est pour plusieurs raisons. D'abord, il nous semble qu'il y a de très fortes inégalités. La Ville de Genève, si notre amendement est refusé, va non seulement accorder 500 000 francs à Genève Futur Hockey, mais elle accorde également la gratuité de la patinoire et elle accorde enfin 149 500 francs de subvention à l'association du Genève-Servette Hockey Club. Cela fait beaucoup d'argent pour un seul club. Nous estimons qu'il y a une inégalité par rapport à d'autres sports, à d'autres associations, qui reçoivent très peu d'argent. Ainsi, l'Association genevoise de volleyball ne reçoit que 119 000 francs, et là je cite la subvention la plus élevée après celle du hockey.

Ensuite, il y a une autre raison pour laquelle il nous a semblé opportun de supprimer cette subvention, ce sont les comptes qui nous ont été remis. Je remplaçais ma collègue Salika Wenger à la commission des finances quand celle-ci a auditionné les responsables. Ils nous ont montré des comptes qui étaient totalement farfelus, qui n'avaient aucun sens, je me demande même comment le contrôleur des comptes a pu travailler... (*Remarques.*) Je sais de quoi je parle, puisque j'ai fait des études financières... (*Exclamations.*) Eh oui, ne vous en déplaise! Monsieur Sormanni, il faut vous calmer!

Il nous semble donc que cette subvention est exagérée et qu'elle doit être supprimée. Pour finir, j'aimerais aussi parler de l'amendement suivant – j'anti-

cipe un peu – dans lequel nous demandons la suppression de la gratuité de la patinoire pour le Genève-Servette Hockey Club, équivalant à un montant de 310 000 francs.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je me permets de vous rappeler que nous sommes convoqués jusqu'à 10 h demain matin. Au train où cela va, il y a bien des chances qu'on y arrive!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je vais essayer d'être le plus clair, mais aussi le plus bref possible. Je dirai d'abord mon étonnement d'entendre une commissaire, qui a remplacé une fois une collègue à la commission des finances, émettre un tel jugement de valeur sur les comptes du Genève-Servette Hockey Club, alors que ceux-ci ont fait l'objet de contrôles, qu'ils ont été révisés, puis admis par le Conseil administratif. Émettre de tels jugements de valeur, d'une façon aussi légère, me semble indigne d'une conseillère municipale, censée jouer son rôle, un rôle critique, je veux bien, mais aussi un rôle objectif. Je ne peux donc pas accepter ce qui a été dit.

Le Parti démocrate-chrétien suit le Genève-Servette Hockey Club depuis que celui-ci essaie de se redresser. Nous avons vu combien le Conseil administratif s'est investi dans cette affaire, de même que le Conseil d'Etat. De gros efforts sont en cours actuellement, de la part du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des communes genevoises. Et voilà que certains, ici, d'un coup de baguette magique, voudraient faire sauter ce qui se met en place. Mesdames et Messieurs, c'est inadmissible! Nous devons vraiment croire en ce club qui, je le rappelle, est là aussi pour former l'élite du hockey, pour alimenter la ligue nationale A. A cet égard Genève a son rôle à jouer.

Par ailleurs, comparaison n'est pas raison et il ne suffit pas de le comparer avec les petits clubs. Si nous croyons à ce club, si nous voulons l'encourager, nous devons lui donner les moyens qu'il demande. Ce n'est pas au Conseil municipal de s'ériger en grand juge, alors que le Conseil administratif – qui est quand même l'exécutif – examine les choses. D'ailleurs, ce sont des magistrats de votre bord qu'à chaque fois vous désavouez. Cela, je n'arrive pas non plus à le comprendre: soit vous avez élu les plus mauvais pour pouvoir vous amuser d'eux, soit vous avez élu les meilleurs et vous souhaitez vous mettre en valeur en les désavouant! Ce n'est pas le rôle du Conseil municipal.

Nous refuserons donc d'entrer en matière sur cet amendement. Je passe sur le fait que vous vous étiez trompés dans l'intitulé, ce qui n'est pas très sérieux... Mesdames et Messieurs, un peu de sérieux, et on pourra travailler plus efficacement!

M. Claude Jeanneret (MCG). Eh bien, voilà, on est entré dans le vif du débat! On voit qui aime le sport et qui ne l'aime pas. Le sport, c'est magnifique et deux choses sont importantes dans ce domaine. C'est, d'une part, la pratique. Certes, la pratique quotidienne du sport nous manque parfois quand nous siégeons ici, mais il est possible de se rattraper le lendemain... L'autre chose importante, c'est l'image du sport pour les jeunes. En effet, les vocations ne naissent pas du club de pétanque de Gy, elles naissent des clubs qui font rêver et, quand les jeunes rêvent, ensuite ils veulent pratiquer. C'est là que nous, nous sommes responsables de leur donner les moyens de pratiquer. Les clubs d'élite font partie de ces moyens, ils sont là pour attirer les jeunes, pour les former, pour les intégrer.

Il est facile de dire qu'il s'agit de fric: bien sûr, il y a du fric à la base et à l'arrivée, mais je ne crois pas que ce soit nécessairement le fric qui fasse le vedettariat ou qui donne envie aux jeunes de pratiquer. Lorsqu'un club phare comme le Genève-Servette Hockey Club arrive à battre le meilleur club de Suisse, c'est toute une population qui est contente du résultat, ce sont plein de jeunes à Genève qui rêvent de tenir un jour la canne et de glisser le puck dans l'angle droit du but! C'est important, c'est ce qui fait les vocations et c'est pourquoi on doit aider ce genre de club. Qu'on donne 100 000 ou 500 000 francs, peu importe: il s'agit de faire la preuve de l'intérêt que la Ville porte aux résultats d'un club phare. Je ne comprends donc pas qu'on puisse discuter d'une petite subvention de ce genre... (*Exclamations.*) Oui, quand on voit ce que vous avez voté tout à l'heure pour des choses qui n'existent pas, pour des branleurs... (*Protestations.*) On sait bien que la gauche a toujours été la championne pour donner aux petits copains... Mais cela c'est fini!

La présidente. Monsieur Jeanneret, je pense qu'il vous faut reformuler...

M. Claude Jeanneret. Je vois qu'au moins je suis écouté, c'est déjà une bonne chose! (*Remarques.*) Ha, je ris!

La présidente. Il n'est pas utile d'en rajouter une couche, même si notre séance n'est pas télévisée...

M. Claude Jeanneret. Justement, au Mouvement citoyens genevois, nous n'avons pas besoin de la télévision pour exprimer nos pensées!

Dans un sport aussi important que le hockey sur glace, vu ce qu'il représente à Genève, vu le nombre de jeunes qui sont prêts à sacrifier une partie de leur temps et à se mobiliser, nous ne pouvons pas accepter que notre Conseil municipal ne fasse pas le nécessaire pour les aider. C'est totalement inadmissible, c'est

un manque de respect, un manque d'engagement qui ne correspond pas à ce que souhaite la population. Je ne comprends pas du tout comment on peut arriver à demander la suppression de ces 500 000 francs. C'est inadmissible, comme le disait M. Lathion, vis-à-vis de la jeunesse de notre canton. C'est un manque de respect vis-à-vis de tous ceux qui s'engagent, de toute cette population qui rêve... Préfère-t-on voir les jeunes se droguer quelque part? Nous, nous préférons les voir à la patinoire, en train de jouer au hockey, et cela vaut bien 500 000 francs, par rapport à ce que nous coûte le reste!

Il faut encourager le club et rejeter immédiatement cet amendement, qui est inadmissible. C'est une proposition qui n'est pas saine pour notre République, qui n'est pas saine pour notre jeunesse, qui est irrespectueuse à l'égard de notre population et indigne de notre parlement. J'encourage vivement l'ensemble de nos collègues à refuser la suppression de cette subvention.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai écouté les défenseurs de cette subvention et je les trouve assez mauvais, car ils confondent... (*Remarque.*) Oui, je vais vous expliquer pourquoi vous êtes mauvais, Monsieur Lathion! Vous faites une grosse confusion entre le but de cette subvention et l'objet dont vous parlez. Tout le monde parle du Genève-Servette Hockey Club, alors qu'il s'agit là d'une subvention pour le mouvement junior. Le nœud du problème aujourd'hui, c'est la confusion qu'il y a entre ces deux entités, que vous entretenez à dessein, semble-t-il... Je n'irai pas plus loin, mais je répéterai que la présente subvention concerne le mouvement junior et que vous la défendez très mal.

Nous, les Verts, n'avons qu'une parole. Nous avons dit que, lorsque les statuts du Genève Futur Hockey seraient conformes à la volonté du Conseil municipal, nous soutiendrions cette subvention. Aujourd'hui, le club a fait l'effort de modifier les statuts. Ceux-ci vont assez loin; la disposition concernant le droit de veto a été supprimée, ce qui en fait une association démocratique et on peut donc commencer à discuter. L'association va arriver au bout de son désendettement, ce qui va lui permettre de travailler dans des conditions plus saines. Tout cela va permettre au CP Meyrin et au HC Trois-Chêne d'adhérer à l'association, mais pour l'heure ce n'est pas fait. Or je rappelle que c'était la quatrième condition que notre Conseil municipal avait acceptée, à l'unanimité, lors du vote du budget l'année passée. Pour cette raison, les Verts donnent un préavis favorable à cette subvention, sous la forme d'une abstention. Nous ne nous y opposons plus, mais nous y serons favorables seulement le jour où la quatrième condition sera remplie, c'est-à-dire lorsque le CP Meyrin et le HC Trois-Chêne seront membres.

J'en profite pour dire que, si nous acceptons cette subvention cette année, nous espérons que le magistrat nous donnera sa vision globale, l'année prochaine, sur ce qu'il compte faire pour le mouvement junior et les sportifs d'élite de la ville et

du canton de Genève. En effet, tout le monde est obligé de remarquer aujourd'hui que certains sports sont hautement favorisés par rapport à d'autres. Lorsque la commission des sports a auditionné l'Association genevoise des sports, ce n'était un secret pour personne. Il y a aujourd'hui 75 sports dans l'Association genevoise des sports, qui vivent très mal le fait que l'argent aille en grande partie au hockey uniquement. Donc, soit on met tout le monde à niveau, ce qui me semble difficile compte tenu des contraintes budgétaires, soit on trouve un moyen de rétablir un équilibre entre les uns et les autres, pour garantir une égalité de traitement.

M. Simon Brandt (LR). C'est décidément la semaine des miracles! En effet, en deux jours, le Genève-Servette Hockey Club a battu les deux équipes de tête du classement et, ce soir, second miracle qui me fait extrêmement plaisir, M. Buschbeck reconnaît que le Genève-Servette Hockey Club a fait un effort. C'est la première fois que je l'entends dire cela et je suis très heureux que les Verts soient parfois capables de voir la réalité en face.

Maintenant, sur l'amendement d'Ensemble à gauche, je dois dire que j'ai un problème de compréhension. Il y a cinq minutes, M. Zaugg nous a fait un plaidoyer en faveur de Gesport, en nous demandant de ne pas diminuer le montant, déjà si faible, consacré aux associations sportives, et juste après les membres du même groupe nous disent qu'il faut faire la peau de cette subvention sportive! Alors, où est la cohérence politique? Et comment comprendre la personne qui nous présente cet amendement alors qu'elle ne siège pas à la commission des finances? Elle a, certes, vaguement remplacé une collègue il y a plus de six mois, mais elle n'était pas présente il y a un mois, quand la commission des finances a reçu les comptes de Genève Futur Hockey, révisés et approuvés par une fiduciaire, le business plan, et tutti quanti. Je ne sais pas si l'information ne lui a pas été transmise, c'est possible, mais en l'état je trouve ses arguments un peu légers.

D'ailleurs, je ne saisis pas davantage l'argument consistant à dire que les comptes ne sont pas clairs et qu'ils cachent des choses, alors que trois audits faits par les services municipaux et cantonaux ont eu lieu sans détecter aucun problème, aucune malversation, aucun vice dans l'utilisation des subventions versées par les pouvoirs publics. Non, décidément, je n'arrive pas à comprendre cet amendement.

J'y arrive d'autant moins que dans l'amendement suivant – j'aurai l'occasion d'y revenir – on nous propose la suppression de la gratuité de la patinoire. J'aimerais rappeler qu'en début d'année, quand nous avons voté la rénovation de la patinoire des Vernets, le même groupe Ensemble à gauche avait déposé un amendement demandant de rendre gratuite l'entrée à la patinoire. Mesdames et Messieurs, pour la cohérence, vous repasserez ou, mieux, vous patinerez!

M. Eric Bertinat (UDC). Tout à l'heure, M. Lathion nous a demandé d'être un peu sérieux sur ce sujet, mais lui ne l'est pas! En effet, avec les deniers publics, on a déjà commencé par rembourser la dette d'une association privée, qui s'appelle Genève-Servette Hockey Club SA. C'est une société anonyme qui s'occupe de l'équipe phare, que tout le monde aime bien, certes, mais qui est une association privée. L'argent public n'a pas à venir renflouer une société anonyme, d'autant que cela s'est fait avec toutes sortes de manipulations, y compris par le biais de la caisse cantonale de l'aide au sport, dont on a asséché les réserves. Aujourd'hui, pour le budget 2012, on entend dire que la caisse cantonale n'a plus assez d'argent pour s'occuper des clubs amateurs. C'est donc franchement mal parti et je trouve que cela manque vraiment de sérieux.

M. Jeanneret nous explique qu'il veut aider ceux qui aiment le hockey, y compris les jeunes... (*Remarque.*) Ou ceux qui forment les jeunes, pour reprendre mot à mot ce que vous avez dit, Monsieur. Or ceux qui forment les jeunes, ce sont les petits clubs. Ce n'est pas le Genève-Servette Hockey Club, dont le centre de formation, pour l'instant, ne donne pas grand-chose. Le projet d'arriver à trouver 70 joueurs est loin d'être bouclé et s'il trouve 70 joueurs, c'est pour utiliser un budget de 1,3 million. Les jeunes qui veulent faire du sport auront ainsi à disposition 20 000 francs par joueur! C'est dire qu'il s'agit là d'un club de millionnaires et de joueurs très richement dotés, comparés à beaucoup d'autres sports qui ont tout autant de succès auprès des jeunes.

Ici, je relèverai un élément curieux, et M. Kanaan pourra nous expliquer quelle suite il entend donner à cela. Dans le budget cantonal, la ligne concernant les 500 000 francs censés être acceptés de part et d'autre, par la commune et le Canton – qui n'ont pas encore été votés par le Grand Conseil et qui ne seront pas votés en 2011, soit dit en passant – cette ligne budgétaire est déjà portée à 700 000 francs. Alors, qu'est-ce à dire? Que le Canton entend faire un effort supplémentaire et que nous pouvons réduire de 200 000 francs le budget 2012? Ou est-ce déjà l'annonce d'un crédit extraordinaire en 2012, sous une forme ou une autre, pour s'aligner sur la générosité du ministre des sports, M. Charles Beer? Contrairement à ce qu'a dit M. Lathion, ce n'est pas sérieux, on ne sait pas où on va, on est en train d'ouvrir une porte sur un champ sportif indéfini. Après le HC-Servette, ce sera le FC-Servette: on a pu lire ce printemps que ce dernier avait un tout autre appétit et qu'il voulait, non pas 550 000 francs, mais 1,2 million... Ou s'arrêtera-t-on? Je ne suis pas d'accord d'engager ainsi les deniers publics en faveur de clubs sélectifs et sélectionnés. L'argent doit aller aux juniors, aux petits clubs. Lier une pareille somme à l'avenir même d'une équipe constituée en société anonyme, cela ne va pas!

Enfin et pour conclure, je vous ferai remarquer qu'on a refusé toutes sortes de subventions sociales, d'un montant moindre. Alors, pourquoi est-on prêt à verser un demi-million, dans une année qui s'annonce difficile, pour un club de sport? On a refusé des subventions sociales pour ramener le budget à l'équilibre et, là,

on trouve un demi-million sans trop de peine! Mesdames et Messieurs, je vous engage vivement à accepter l'amendement qui vous est proposé.

M. Grégoire Carasso (S). Je note ici le premier son de cloche dissonant de l'Union démocratique du centre. M. Bertinat n'était sans doute pas là lorsque nous avions posé les jalons, en termes de principe, du subventionnement de Genève Futur Hockey. Là, je ne fais pas référence exclusivement au débat budgétaire de l'année dernière, mais bien à celui sur la subvention extraordinaire votée il y a quelques semaines, que le Parti socialiste avait soutenue. Nous l'avons soutenue de manière d'autant plus déterminée que c'était l'avant-dernière condition pour faire aboutir le projet de Genève Futur Hockey. En l'occurrence, il s'agit, non pas de participer, avec les deniers publics, au financement d'un club et d'une société anonyme – ce sont là des raccourcis de nature à désorienter celles et ceux qui nous écoutent ou qui nous liront – démarche que ne soutiendrait pas celui qui s'exprime, mais bien de soutenir une structure associative qui avait très mal commencé. En effet, son fonctionnement était tout sauf démocratique, problème qui a été résolu dans l'intervalle. Ensuite, l'association était particulièrement mal emmanchée pour mener à bien son projet, qui consiste à soutenir les jeunes quelque part entre les mouvements locaux de formation et le sport d'élite. Cette structure purement associative fait, en effet, office de pivot entre les adolescents et les adultes qui basculent, pour une petite partie d'entre eux, dans le hockey professionnel. Voilà tout l'enjeu de cette subvention.

Les Verts, ce soir, ont fait un pas important pour permettre que la dernière condition qui nous a occupés dans ce Conseil soit satisfaite, à savoir celle d'une entente, au sein de l'association, entre tous les clubs de hockey actifs en matière de formation des jeunes. A cet égard, un de nos collègues de l'Union démocratique du centre rouspète en disant que ce n'est pas le cas. Pour ma part, je dirai que ce n'est pas encore le cas, et c'est pourquoi, en guise de signal politique, les socialistes ce soir ne diront pas oui, amen, mais s'abstiendront.

L'année passée, dans un climat politique autrement plus serein, nous nous étions entendus à l'unanimité sur les conditions nécessaires pour octroyer cette subvention. Toutes ces conditions ont été satisfaites depuis, à l'exception d'une seule, mais quelque chose me dit que nous sommes à bout touchant. Mesdames et Messieurs, si vous croyez aux conditions que vous posez, ce serait la pire des absurdités que de se retrouver ce soir dans le scénario sans subvention. En effet, comment voulez-vous qu'une structure associative fonctionne si, d'emblée, vous fermez la porte en refusant la subvention? C'est une posture absurde, et nouvelle venant du groupe de l'Union démocratique du centre, qui fanfaronne par ailleurs sur son soutien au hockey à d'autres niveaux institutionnels... Je vois que M. Bertinat a manifestement plus d'impact pour faire changer d'avis son groupe au niveau municipal qu'au niveau d'autres instances...

En résumé, nous, socialistes, saluons l'ouverture des Verts dans ce débat sur le hockey et le soutien aux jeunes, via Genève Futur Hockey. Convaincus que nous sommes à deux doigts d'un accord avec les clubs locaux et avec toutes celles et ceux qui souhaitent participer à cette belle aventure de formation, nous choisirons de nous abstenir, abstention bienveillante et pleine d'enthousiasme pour ce projet du Genève Futur Hockey.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. En sport, on dit souvent qu'il faut être bon perdant. Si on peut être contre la démarche de Genève Futur Hockey – c'est le droit de chacun et chacune ici – le fait de vouloir couper cette subvention, c'est bel et bien être mauvais perdant par rapport au débat assez nourri que nous avons eu à la session de fin novembre, qui lui-même faisait suite à de nombreux débats cette année. A cet égard, je salue la prise de position des Verts et des socialistes, qui admettent qu'un énorme travail a été fait dans ce dossier pour assainir la situation, effectivement peu satisfaisante il y a encore un an ou même six mois.

L'avantage de cet amendement, c'est qu'il me donne l'occasion de préciser un certain nombre d'informations très récentes. Les amendements d'Ensemble à gauche, comme l'a dit M. Buschbeck, sont source de confusion, car vous attaquez, Mesdames et Messieurs, à la fois la structure associative de Genève Futur Hockey et le Genève-Servette Hockey Club. C'est votre droit, mais il ne faut pas mélanger les deux structures. Le but de tout le travail que nous avons effectué était précisément de les séparer. Nous avons contribué – et je donne raison à M. Bertinat – à assainir une structure constituée en société anonyme, avec des fonds combinés de l'Etat, de la Ville et du Fonds intercommunal. C'est un choix qu'on peut contester mais que nous assumons. Il se trouve qu'à Genève nous avons les conditions d'accueil les plus mauvaises de Suisse, en termes d'infrastructures, pour un club de ce niveau. C'est donc une compensation pour le manque de recettes passées, si je puis dire, et c'est bien pour cela que nous travaillons sur une nouvelle patinoire. On peut certes discuter ce choix, mais il a ses raisons.

Concernant le projet de Genève Futur Hockey, nous avons toujours dit que le projet en tant que tel nous convenait, mais qu'il ne devait pas être le fait d'un seul club, et que les conflits entre les clubs n'étaient pas productifs. En revanche, continuer à opposer le sport d'élite et le sport populaire, Mesdames et Messieurs, c'est franchement dépassé. Le sport populaire se nourrit aussi du sport d'élite, il se nourrit de l'existence d'un club phare, et la relève doit donc être organisée en conséquence. Cela peut ne pas plaire, mais le fait est qu'aujourd'hui la relève sportive de haut niveau a besoin d'être professionnalisée, ce qui demande des moyens. Alors, évidemment, ce sont des deniers publics et leur usage doit être surveillé de près, conditionné à des règles précises. Depuis le débat que nous avons eu à fin novembre, j'ai reçu la version modifiée des statuts de Genève

Futur Hockey. Les modifications correspondent exactement aux demandes que le Conseil administratif a formulées et que vous, Conseil municipal, avez appuyées. Le Genève-Servette Hockey Club n'a plus de rôle prépondérant ni de droit de veto dans Genève Futur Hockey. Les statuts sont donc conformes à ceux qu'on attend d'une association transparente et démocratique.

Par ailleurs, je sais que la commission des finances du Grand Conseil a repris ses travaux sur le projet de loi concernant le contrat de prestations et le subventionnement annuel. Je ne sais pas pourquoi 700 000 francs figurent au budget cantonal, mais je peux dire qu'en ce qui concerne Genève Futur Hockey 500 000 francs sont toujours prévus de part et d'autre. La commission des finances – à juste titre, et je l'avais aussi demandé – a demandé une clarification des intentions en matière de relève de sport d'élite, pas seulement pour le hockey sur glace, mais aussi pour le football et les autres sports d'équipe évoluant en ligue nationale A. Cette démarche est en cours. En concertation avec Charles Beer, nous allons réunir les fédérations au début février, le but étant que le volleyball – puisque M^{me} Casares a en parlé – et le basketball soient peu à peu intégrés dans une démarche plus ambitieuse en matière de relève d'élite. En fait, ce que nous sommes en train de mettre en place, c'est un soutien vers le haut.

Alors, certes, il y a encore quelques obstacles à franchir. Je rappelle que les clubs de Meyrin et des Trois-Chêne, qui étaient critiques à l'égard de Genève Futur Hockey, nous ont adressé, l'été passé, une lettre ouverte où ils posaient deux conditions pour revenir dans la démarche. Premièrement, que Genève Futur Hockey soit assaini financièrement et, deuxièmement, que les statuts soient révisés. Ces deux conditions sont maintenant remplies et j'ai donc écrit à mes homologues des Trois-Chêne et de Meyrin pour initier une conciliation. On ne peut pas forcer les gens à travailler ensemble, mais j'ai bon espoir que la raison revienne dans ce dossier et qu'on puisse enfin avoir tout le monde à la même table autour de ce projet. Voilà pourquoi, aujourd'hui, couper la subvention à Genève Futur Hockey revient à donner un signal totalement contraire à toute rationalité, à toute logique, dans ce processus complexe mais qui avance dans la bonne direction.

Quant à la gratuité de la patinoire – je parle là du deuxième amendement – oui, c'est une subvention, puisque nous ne facturons en ce moment pas de loyer pour les matches du club. Mais c'est une des contributions que nous pouvons apporter pour améliorer les conditions d'accueil de notre club phare, comparé aux autres clubs de ligue nationale A en Suisse. Je vous recommande donc de refuser les deux amendements, aussi bien la coupe pour Genève Futur Hockey que la suppression de la gratuité pour le Genève-Servette Hockey Club.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 28 non contre 16 oui (31 abstentions).

Page 46, cellule 3401000, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées, (Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives, page 12 des subventions).

(Création nouvelle subvention association Maison du vélo, page 12 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par le groupe démocrate-chrétien demande une diminution de la Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives de 40 000 francs, celle-ci passant à 398 000 francs. Un second amendement, qui lui est lié, demande d'inscrire une subvention extraordinaire de 40 000 francs pour l'association Maison du Vélo.

M. Alain de Kalbermatten (DC). En aparté, nous nous disions, au sein de notre groupe, qu'il était bizarre de remercier des partis pour leur abstention... Généralement, on remercie ceux qui votent oui et non ceux qui s'abstiennent, mais enfin, lors du débat budgétaire, on apprend énormément de choses...

A l'appui de ces deux amendements liés, je voudrais évoquer une motion sur la Maison du vélo, déposée au Conseil municipal il y a deux ans et qui a été plébiscitée par tout le Conseil municipal, sauf un parti. La Maison du vélo a pour but d'accueillir toutes les associations du vélo, de servir la population au niveau culturel et sportif, et même au niveau des privés. Je vous encourage donc vivement à voter ces deux amendements, puisque c'est une opération blanche. Je tiens à remercier le magistrat Sami Kanaan qui, sur ce sujet, nous a donné son assentiment et son aide. Je vous invite donc à voter ces deux amendements.

M. Grégoire Carasso (S). Avec ces amendements, je constate que le Parti démocrate-chrétien est capable, dans le domaine du sport, de fonctionner de manière moins brutale que dans le domaine de la culture. C'est peut-être un enseignement ce soir pour ce groupe, dès lors que cette façon de faire sera, semble-t-il, couronnée de succès. Les socialistes se rallieront en tout cas à ce compromis intelligent avec enthousiasme.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. On peut difficilement être contre la promotion du vélo sous toutes ses formes. Le Conseil administratif ne s'oppose donc pas à ces amendements et à la compensation qui en résulte. Ce n'est pas avec grand plaisir que je renonce à des moyens pour les manifestations sportives, mais nous avons une petite marge sur cette ligne.

Mis aux voix, l'amendement visant à diminuer de 40 000 francs la Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives est accepté par 55 oui contre 12 non (5 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement visant à inscrire une subvention extraordinaire de 40 000 francs pour l'association Maison du vélo est accepté par 52 oui contre 18 non (1 abstention).

Page 46, cellule 3401000, Service des sports, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Gratuité Ge-Servette Hockey Club, subventions relatives à des prestations en nature).

La présidente. Un amendement déposé par Ensemble à gauche demande la suppression de la gratuité de la patinoire pour le Genève-Servette Hockey Club, inscrite à hauteur de 310 000 francs dans les subventions relatives aux prestations en nature.

M^{me} Maria Casares (EàG). Tout à l'heure, après avoir exposé notre amendement je n'ai pas pu m'exprimer sur ce que j'ai entendu. Madame la présidente, je m'adresse à vous pour ne pas m'adresser à certains groupes... Je trouve très facile de critiquer la personne qui est en train de donner des arguments, très facile de la dévaloriser, de minimiser ses propos, plutôt que d'avancer des arguments de poids, qui tiennent la route. Il est plus facile de dire que cette personne n'a aucune légitimité, qu'elle n'a siégé qu'une fois en commission des finances, qu'elle ne connaît absolument rien au sujet... Je trouve cela très limite.

Cela dit, par rapport à une soi-disant révision par une fiduciaire, qui rendrait légitime l'approbation ou non des comptes, dois-je vous faire la liste, Mesdames et Messieurs, des banques, institutions ou organismes qui ont de grands organes de contrôle et qui ont quand même subi, en fin de compte, des détournements d'argent, des malversations? A mon avis, qu'une fiduciaire ait contrôlé ou non les comptes du Genève-Servette Hockey Club... (*Remarque.*) Je ne suis pas en train de m'adresser à vous, Monsieur Brandt, je parle à l'assemblée...

La présidente. Non, en réalité, vous parlez à la présidente, Madame Casares!

M^{me} Maria Casares. C'est ce que je fais, mais de temps en temps j'aime bien aussi me tourner de ce côté-ci...

Dans notre groupe Ensemble à gauche, nous estimons que le Genève-Servette Hockey Club a suffisamment d'argent. C'est une société anonyme qui encaisse les recettes des matches, qui gère une buvette, et qui a donc suffisamment

d'argent pour pouvoir payer à la Ville de Genève ces 310 000 francs pour la location de la patinoire. En l'occurrence, j'aimerais qu'on puisse parler du fond, de ce que représente cette équipe et comment elle gère son argent, notamment les deniers publics. C'est de cela qu'il faut parler plutôt que de la forme.

M. Eric Bertinat (UDC). Je remercie le groupe Ensemble à gauche pour avoir déposé cet amendement. Nous ne le soutiendrons pas, mais il me permet de préciser que je n'ai rien contre le hockey, ni contre le Genève-Servette Hockey Club que je soutiens par ma présence à presque tous les matches et du fond du cœur. Mon opposition portait sur le Genève Futur Hockey et sur la formation, telle qu'elle nous est proposée, d'une équipe prête à coulisser dans l'équipe phare. Cela ne m'a jamais semblé très clair, alors que cette subvention-ci l'est: la Ville accorde la gratuité de la patinoire à l'équipe du Genève-Servette Hockey Club, qui a des problèmes financiers, qui a un petit budget, même s'il se monte à plusieurs millions, et qui nous livre d'excellents matches, enthousiasmant les jeunes. Cette subvention en nature est très clairement définie, son attribution est très précise et j'aurai grand plaisir à refuser cet amendement, pour bien montrer que, oui, nous soutenons le hockey, y compris des équipes de premier plan, dans une démarche claire et compréhensible, celle de subventionner les infrastructures sportives.

M. Simon Brandt (LR). En préambule, le fair-play étant une notion importante en sport, je tiens à m'excuser auprès de M^{me} Casares, si elle s'est sentie blessée par mes propos. Ce n'est pas elle, personnellement, que j'accusais de manque de cohérence, mais son groupe politique de manière générale. Ce dernier, je le rappelle une nouvelle fois, quand nous avons voté la rénovation de la patinoire, avait refusé les gradins VIP, mais avait proposé un amendement pour que l'entrée de la patinoire soit gratuite pour tout le monde. Or la conséquence directe de cet amendement, c'est l'augmentation du prix des billets d'entrée, y compris pour les places populaires que vous dites soutenir.

Maintenant, on peut entrer dans le débat sur les gratuités... Au budget, je vois 460 000 francs pour l'Usine, 166 000 francs pour les divers ateliers à l'Usine... Je pourrais remettre en cause ces gratuités, en sachant pertinemment que le seul moyen qu'aurait l'association pour s'en sortir serait d'augmenter le prix du billet d'entrée.

Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche, continuez avec votre haine, votre haine absolue du sport d'élite et du Genève-Servette Hockey Club en particulier. Mais, de grâce, ne venez pas nous dire que c'est une question de justice!

Pour conclure, vous nous dites que vous savez de quoi vous parlez, que les amendements ont été préparés. Mais quand on commence à présenter l'amende-

ment en s'excusant parce que le libellé est faux, ce n'est pas qu'on l'a préparé correctement, au contraire, c'est qu'on ne connaît pas ses dossiers!

M. Alexandre Chevalier (HP). Pendant un court instant, avec mes collègues indépendants, il nous a semblé que nous n'étions plus en séance budgétaire, mais dans une séance ordinaire, en train de traiter des motions, des propositions du Conseil administratif ou des rapports de commission. Pourtant, nous sommes bel et bien en séance budgétaire, comme nous l'ont suffisamment répété les bancs qui vont du Mouvement citoyens genevois au Parti démocrate-chrétien, en nous disant qu'il s'agit de couper et de faire les sacrifices nécessaires pour arriver à un budget équilibré. Or, depuis un moment déjà, je n'ai plus l'impression qu'ils sont sur cette ligne de l'équilibre budgétaire...

Pour notre part, nous considérons qu'effectivement cet amendement représente un sacrifice pour le club. Mais, comme il a été rappelé, il s'agit d'une entreprise privée. Ma foi, j'ai souvent affirmé qu'une entreprise privée devait s'en sortir par elle-même et n'avait pas besoin de subventionnement. Avec le Genève-Servette Hockey Club, nous ne sommes plus dans le cadre de la mission prioritaire de la Ville en matière de sport, mission qui concerne notamment les mouvements juniors et les installations sportives, d'après la définition qu'en donne la loi sur l'administration des communes. Pour ces raisons, et surtout parce que nous sommes dans cette logique du budget qui veut qu'on trouve des économies, nous accepterons cet amendement visant la suppression de la gratuité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai de plus en plus de peine à trouver un peu de cohérence dans les propos tenus... Le Parti démocrate-chrétien va naturellement refuser cet amendement. Tout à l'heure, comme lors de précédents débats, tout le monde s'est gargarisé de son soutien au Genève-Servette Hockey Club. Eh bien, je dois dire que c'est un drôle de façon de le soutenir! Pour les rares personnes qui soutiennent vraiment le club dans cette salle, c'est assez frustrant. On a même entendu le magistrat féliciter les abstentionnistes, et non ceux qui ont voté en faveur du club. A croire qu'il vaut mieux s'abstenir que soutenir... A l'instant, je viens d'entendre notre collègue Chevalier se ranger du côté de ceux qui veulent mettre ce club en difficulté. Merci, Monsieur Chevalier!

Je terminerai en revenant sur les propos de M^{me} Casares – car j'en ai pour toute cette partie de la salle, autant pour la nouvelle gauche que pour la gauche traditionnelle! Lorsque M^{me} Casares nous fait la leçon sur les fiduciaires, elle doit comprendre que le Genève-Servette Hockey Club fait l'objet d'une haute surveillance, qu'il a été mené là où il est par le Conseil municipal et par le Conseil administratif, qu'il nous appartient aussi, à nous les politiques, de vérifier ses comptes et que le Conseil administratif a toutes les cartes en main pour apprécier

objectivement la situation. Lorsqu'un conseiller administratif nous dit qu'on peut attribuer la subvention, je lui fais confiance, d'autant plus que c'est l'un des meilleurs d'entre vous, puisque vous l'avez élu!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs, je vais revenir un peu en arrière. Cette gratuité date de cinq ou six ans, si mes souvenirs sont exacts, et elle a été accordée à un moment où la patinoire était dans un état vétuste et où le club était en grande difficulté financière. La Ville de Genève, se sentant une part de responsabilité dans le mauvais outil mis à disposition, avait octroyé la gratuité d'utilisation de la patinoire. Lorsque nous avons voté les différents crédits de rénovation – je rappelle que, nous les Verts, avons voté tous les crédits de rénovation – nous avons dit que, lorsque les travaux seraient réalisés, nous souhaitions que cette gratuité disparaisse, de la même façon qu'elle était apparue. Nous regrettons donc aujourd'hui de constater que cette subvention devient pérenne, alors qu'elle devait être limitée dans le temps.

D'autre part, un problème supplémentaire se pose. A cet égard, je suis un peu surpris des derniers propos du représentant de l'Union démocratique du centre, qui nous expliquait précédemment qu'il n'était pas acceptable de faire un versement direct ou indirect à une société anonyme. Or, s'agissant de cette gratuité, c'est très clair: dans les huit ou neuf pages qui listent les prestations en nature au budget, c'est la seule société anonyme qui va bénéficier directement de 310 000 francs représentant la gratuité de la patinoire!

Enfin, nous sommes gênés parce que les autres sports se trouvent dans une situation différente. Ainsi, auparavant, le FC-Servette devait louer le stade, maintenant il en assume l'exploitation. Bref, nous nous retrouvons devant une inégalité de traitement, qui est tout simplement injuste. Je ne comprends pas sur quel principe on peut continuer à accepter cette inégalité de traitement. Et cela n'a rien à voir avec le fait qu'on aime ou non le hockey. M. Bertinat l'a dit tout à l'heure: il aime le hockey, mais il s'est opposé à la précédente subvention pour Genève Futur Hockey. Cela n'a donc rien à voir. Ici, il s'agit simplement de respect de la parole donnée, il y a quelques années, et d'égalité de traitement. C'est pourquoi nous accepterons cet amendement.

M. Soli Pardo (MCG). Dans les débats que nous avons ce soir, il est de bon ton de dire, devant tel amendement qui concerne le sport, que ses auteurs sont contre le sport, ou devant tel amendement qui concerne la culture, que ses auteurs sont contre la culture. Ici, je ne dirai pas aux auteurs de l'amendement qu'ils sont contre le sport: non, ils sont contre tout ce qui a un succès populaire et dans lequel ils ne sont pas impliqués! Genève-Servette Hockey Club attire des centaines de milliers de spectateurs par année à la patinoire, mais les petits copains de cer-

tains ne sont pas impliqués. Tout ce qui suscite un engouement populaire et qui excède les personnes qui fréquentent certains meetings fait l'objet de jalousie. Il faut donc démolir, couper tout ce qui provoque l'engouement de la population genevoise. On veut casser ce que la population aime, au nom de je ne sais quel principe idéologique.

Mesdames et Messieurs, on parle ici de 310 000 francs, alors que des centaines de milliers de personnes vont chaque année à la patinoire voir le Genève-Servette Hockey Club. Mettez ces 310 000 francs en relation avec certaines associations qui tiennent des scènes et regardez le coût par spectateur que cela peut représenter! Cet amendement est une honte, une insulte à la population. Au nom de je ne sais quel principe idéologique, on est en train de se moquer du peuple de Genève qui apprécie une activité. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois s'opposera avec vigueur à cet amendement antipopulaire! (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Le Parti socialiste conserve une posture cohérente avec l'entier des facettes de sa position par rapport au dossier du hockey à Genève, que ce soit les subventions ordinaires ou extraordinaire à Genève Futur Hockey, les crédits d'investissement pour lifter cette vieille dame qu'est la patinoire des Vernets, ou l'amendement qui nous occupe à l'instant sur la gratuité accordée au Genève-Servette Hockey Club. Le Parti socialiste est cohérent, puisqu'il considère que la collectivité publique a intérêt à rester maître de ses activités et donc de l'outil, de l'infrastructure publique que représente la patinoire. En ce sens, je ne souscris absolument pas au parallèle qui a été fait avec le football et le stade.

Aujourd'hui, la patinoire des Vernets, en termes de recettes générées pour le club qui l'occupe – et qui est effectivement une société anonyme, comme tous les clubs de ligue nationale A – ne permet pas de dégager un revenu, à moins d'augmenter les billets d'entrée. Ce serait là une attaque, une mesure antipopulaire à laquelle le Parti socialiste n'a pas envie d'adhérer. C'est un pas que nous ne souhaitons pas franchir et, jusqu'à ce qu'une nouvelle patinoire – que nous appelons de nos vœux – soit mise à disposition de Genève et de sa région, nous continuerons à soutenir cette prestation en nature.

D'ailleurs, la plupart des autres clubs bénéficient de subventions en nature du même ordre. Certes, il ne s'agit pas de sociétés anonymes comme c'est le cas ici, mais l'autre exemple que nous avons, en matière de relation entre la collectivité publique et une société anonyme, c'est le football. En l'occurrence, donner pour 1 franc symbolique le stade de la Praille, une infrastructure qui a coûté plus d'une centaine de millions, je trouve cela indécent. Je préfère de loin la posture cohérente qui consiste à maîtriser l'actif – ici la patinoire des Vernets – à travailler à une seconde patinoire et, dans l'intervalle, puisque les Vernets sont une des plus

petites patinoires de ligue nationale A, à continuer à accorder cette subvention en nature. Le groupe socialiste s'opposera donc à cet amendement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il est exact qu'en soi une gratuité de ce type n'avait pas et n'a pas pour vocation d'être pérenne. Les accords provisoires, qui doivent être mis à jour, prévoyaient qu'elle serait accordée tant que l'outil, c'est-à-dire la patinoire, ne serait pas complètement à niveau. Aujourd'hui, il y a une claire amélioration, et le club le reconnaît, grâce aux investissements consentis par votre Conseil. Toutefois, par rapport aux chiffres de l'époque indiqués par le club, par rapport au trou financier structurel qu'il subit en raison du nombre insuffisant de places et de la capacité d'accueil insuffisante pour les partenaires qui paient plus cher, cette insuffisance ne peut pas être entièrement comblée. En effet, la patinoire a la taille qu'elle a et si cela va mieux grâce aux équipements qui viennent d'être ajoutés, la patinoire actuelle des Vernets, cette fameuse vieille dame liftée, ne pourra jamais être au niveau souhaité. Par conséquent, pour l'instant, cette gratuité se justifie encore. Il est évident qu'il faudra la renégocier, notamment dans la perspective d'un calendrier lié à la nouvelle patinoire. Mais, à ce stade, il est prématuré de la supprimer, et je vous recommande donc de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 26 oui (1 abstention).

Le budget du département de M. Kanaan, pages 27 à 46, est adopté.

La présidente. Nous en avons ainsi terminé avec le département de la culture et du sport. Au terme de l'examen de ce département, l'excédent de charges est de 1 291 489 francs.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Page 50, cellule 4008000, Direction des systèmes d'information et de communication, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Un amendement du Parti démocrate-chrétien demande la suppression de quatre nouveaux postes d'administrateurs informatiques, soit une diminution des charges de 471 685 francs.

M^{me} Sandra Golay (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien retire cet amendement. Après examen plus approfondi de la situation, il ressort qu'une économie d'environ 170 000 francs sera réalisée, en conservant les quatre postes et en renonçant aux services externes qui assurent aujourd'hui les prestations informatiques. Cela dit, il convient de faire remarquer que le Parti démocrate-chrétien n'a pas de tabou en matière de recherche d'économies dans le but de trouver un équilibre à ce budget, même en procédant à des coupes dans les lignes budgétaires de notre cher magistrat de l'Entente...

Page 52, cellule 4010000, Voirie-Ville propre, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du Mouvement citoyens genevois visant une diminution de charges de 500 000 francs avec la justification: «Augmentation des tarifs différée au 1^{er} juillet 2012.»

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, nous retirons cet amendement, en attendant le troisième débat...

Le budget du département de M. Maudet, pages 47 à 53, est adopté.

La présidente. Au terme de l'examen du département de l'environnement urbain et de la sécurité, l'excédent de charges est toujours de 1 291 489 francs.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 55, cellule 5001000, Direction cohésion sociale et solidarité,
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Un amendement présenté par les groupes démocrate-chrétien et libéral-radical demande une diminution de charges de 158 808 francs, correspondant à la suppression d'un nouveau poste d'adjoint-e à la direction du département.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical ont décidé de retirer cet amendement! (*Exclamations.*)

Page 57, cellule 5003000, Ecoles et institutions pour l'enfance, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Un amendement déposé par le Conseil administratif vise une augmentation des charges de 412 030 francs, avec la justification: «Réorganisation de la patrouille scolaire (opération blanche)». Cet amendement est lié aux trois amendements compensatoires suivants.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, dans le cadre de l'application du nouveau statut du personnel aux employés réguliers de la Ville, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a entrepris de réorganiser la patrouille scolaire, avec pour objectif de revaloriser la fonction des patrouilleuses et de simplifier la gestion de la patrouille. Environ 770 000 francs ont déjà été intégrés dans le budget, ainsi que la création d'un demi-poste d'administrateur RH. Aujourd'hui, il manque la somme de 412 030 francs, que nous pouvons financer par une opération qui s'avèrera nulle, avec une diminution de 230 000 francs sur le loyer acquitté par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire pour les locaux qu'il utilisait à la rue du Jargonant, devenus inutiles; une diminution de 82 030 francs sur la subvention octroyée à la Nouvelle Roseraie dans le cadre de la couverture du déficit. Les récentes prévisions financières fournies par l'Hospice général montrent en effet que la contribution attendue de la Ville de Genève sera moins importante. Enfin, une diminution de 100 000 francs sur les subventions accordées à des personnes physiques par le Service social.

Cette dernière correction appelle une clarification: la mise en place des nouveaux barèmes d'assistance conduit depuis plusieurs années à une réduction du nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires. Le Service social travaille d'ailleurs à la révision des barèmes pour limiter ces effets de seuil. Au vu des éléments dont je dispose, je pense tout de même à ce stade que les montants dépensés en 2012 au titre de prestations accordées aux personnes physiques seront moins élevés que prévus. Compte tenu de ces éléments, je vous propose donc d'accepter cette diminution de 100 000 francs.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais brièvement soutenir cet amendement et le motiver. Les patrouilleuses scolaires jouent un rôle absolument essentiel dans la ville, un rôle à l'égard des enfants directement, bien entendu, puisqu'elles sécurisent le chemin de l'école, mais aussi, au-delà de ce rôle de sécurité lié au trafic, les patrouilleuses scolaires ont un rôle social de première importance. Elles ont bien souvent un œil extrêmement aiguisé et précieux pour détecter toute une série de problèmes, comme les enfants qui sont systématiquement seuls, qui

attendent des heures parce qu'ils arrivent trop tôt à l'école du fait qu'il n'y a personne chez eux... Les patrouilleuses sont également intégrées à des réseaux et aux discussions dans les écoles visant à assurer un encadrement et un suivi des enfants en difficulté. Par ailleurs, les patrouilleuses ont souvent des temps de travail réduits, des salaires peu importants, et la requalification de leurs prestations, la reconnaissance qui doit leur être accordée justifient à notre sens pleinement cette demande. Nous vous invitons à y donner une suite favorable, ce que feront bien entendu les Verts.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Je voudrais remercier le Conseil administratif pour ce qui a été fait. L'an dernier, notre groupe, avec les Verts et les socialistes, avait en effet demandé que les patrouilleuses scolaires et, sauf erreur, le seul patrouilleur engagés en Ville de Genève soient effectivement traités de la même manière que les autres collaborateurs de la Ville, selon le nouveau statut. Comme vous le savez, certaines patrouilleuses étaient maintenues sous le seuil de la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle) et c'était pour nous clairement inadmissible. Nous remercions donc M^{me} la magistrate Esther Alder d'avoir rapidement donné suite à nos souhaits. Nous allons suivre de près ce dossier et nous assurer qu'au mois de janvier les mesures prises seront bien rétroactives, puisque, me semble-t-il, il y avait eu des discussions avec les travailleuses et les travailleurs pour que cette revalorisation prenne effet dès le mois de septembre. Voilà, nous vous remercions et nous veillerons à ce que cette mesure soit rétroactive.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (64 oui et 1 abstention).

Page 59, cellule 5006000, Pompes funèbres, cimetières et crématoire, groupe de comptes 316, Loyers, fermages et redevance d'utilisation.

La présidente. Cet amendement compensatoire du Conseil administratif est donc lié au précédent. Il vise une diminution de charges de 230 000 francs, correspondant au loyer des locaux du Service des pompes funèbres, anciennement loués à la rue du Jargonnant.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 364, Subventions accordées – sociétés d'économie mixte (Participation frais d'exploitation maisons de vacances pour personnes âgées (Nouvelle Roseraie), page 16 des subventions).

La présidente. Un amendement du Conseil administratif, toujours lié aux précédents, demande une diminution de charges de 82 030 francs, soit l'ajustement à la baisse de la participation aux frais d'exploitation de la Nouvelle Roseraie.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 65 oui contre 2 non.

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Allocations sociales, page 17 des subventions).

La présidente. Cet amendement du Conseil administratif, lié aux précédents, demande une diminution de charges de 100 000 francs, soit l'ajustement à la baisse du montant des Allocations sociales, qui passe à 800 000 francs.

M^{me} Silvia Machado (S). Le groupe socialiste a soutenu cette opération blanche. Nous la saluons, nous l'avons travaillée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avec le groupe des Verts et Ensemble à gauche. Reste que, par rapport à ces 100 000 francs, nous avons quand même quelques questions. Nous ne savons pas où ils seront pris exactement et nous souhaitons obtenir des précisions de la part de M^{me} Alder.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je comprends bien ces opérations soi-disant blanches, mais j'aimerais quand même avoir quelques explications. Ici, on diminue la ligne des Allocations sociales au profit des patrouilleuses scolaires. Auparavant, on a diminué les prestations à la Nouvelle Roseraie toujours en faveur des patrouilleuses scolaires. J'aimerais avoir des explications un peu plus circonstanciées à cet égard, parce que cela me semble n'avoir ni queue ni tête!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure – je n'ai peut-être pas été suffisamment claire – le déficit de la Nouvelle Roseraie sera moindre. Nous avons provisionné une certaine somme, mais les perspectives pour 2012 laissent à penser que celle-ci ne sera pas entièrement nécessaire.

S'agissant des Allocations sociales, un non-dépensé de 100 000 francs est prévu, qui résulte notamment de l'application du règlement. Nous sommes en train de travailler sur ce règlement pour que le maximum de personnes puissent obtenir des allocations sociales lorsqu'elles en ont besoin. Au cas où nous serions dépassés par les demandes, je viendrai devant votre Conseil pour demander un complément de crédit. Mais pour l'heure, si rien ne change, ces 100 000 francs ne seront pas dépensés.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 56 oui contre 3 non (5 abstentions).

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous suspendons la séance quelques instants, le temps que vous signiez une nouvelle feuille de présence.

(La séance est suspendue de 22 h 5 à 22 h 10.)

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

La présidente. Un amendement présenté par le Mouvement citoyens genevois demande une diminution de 50 000 francs avec la justification: «Pour l'aide aux Genevois et non aux faux mendiants et autres joueurs de bonneteau». La ligne passerait à 629 896 francs.

M. Carlos Medeiros (MCG). Mesdames et Messieurs, on en arrive toujours à la même problématique, déjà évoquée à l'occasion d'un projet du Conseil administratif, à savoir combien nous coûte cette soi-disant aide d'urgence, notamment la gestion des abris de protection civile des Vollandes et de Richemont. Nous, au Mouvement citoyens genevois, nous considérons que, s'il faut effectivement des structures d'aide d'urgence parce que chacun peut, un jour, tomber dans le malheur, on ne doit pas pour autant créer des appels d'air. Or, selon les chiffres sortis à l'époque, le nombre de personnes accueillies dans ces structures est pratiquement en train de doubler chaque année. Ces structures, à l'origine, étaient prévues pour aider des gens de passage, des gens qui se retrouvaient un peu paumés en ville, qui avaient perdu leur carte d'identité, leur argent... Dans toutes les grandes villes européennes – et à Genève aussi, pourquoi pas? – on doit offrir un accueil performant pour ce type de situation.

Cela dit, aujourd'hui, après les accords bilatéraux passés avec la Communauté européenne, des gens de certains pays, des gens certes malheureux – je tiens à

préciser qu'il n'y a là aucune attaque personnelle – ont commencé à constituer des réseaux en ville. Au début, ils venaient en été, puis ils ont prolongé leur séjour parce qu'on a ouvert des structures plus performantes en hiver. Or c'est justement contre cela que le Mouvement citoyens genevois se bat. On ne peut pas continuer à accueillir toute la misère du monde, c'est malheureux, mais c'est ainsi! La Confédération helvétique a voté un crédit d'un milliard pour que dans certains pays, comme la Bulgarie ou la Roumanie, les gouvernements fassent quelque chose pour leurs minorités défavorisées dont les Roms. Or, aujourd'hui, en ville et dans le canton, il y a une population qui s'installe, qui profite de notre bon cœur.

La question est donc la suivante: au nom des principes humanitaires qui nous sont chers à tous, va-t-on continuer à créer des conditions, à moyen et long terme, pour que ces malheureux s'installent chez nous? D'un côté, on a voté des lois anti-mendicité, on chasse – c'est le mot – les mendiants, un peu partout, et de l'autre côté on continue à offrir des conditions de gîte et de confort qui font que, malheureusement, ces gens qui sont dans la précarité absolue viennent chez nous, attirés par une facilité de séjour. A la fin, on voit des enfants dans la rue, des situations très pénibles... Alors, je dirai: qu'on choisisse une fois pour toutes, qu'on les légalise, tant qu'on y est! Mais on ne peut pas continuer à créer des structures qui servent presque exclusivement à une certaine classe de malheureux.

D'ailleurs, il a été porté à notre connaissance que beaucoup de gens dans le malheur évitent ces structures d'ailleurs, pour des questions de sécurité. En effet, certaines personnes, à cause de leur nombre, forment des clans, qui dictent leur loi, notamment à l'abri des Vollandes. J'ai parlé avec des policiers municipaux qui m'ont dit texto qu'à force d'accueillir certaines personnes en surnombre, d'autres malheureux évitent d'aller aux Vollandes, parce qu'ils ne sentent pas à l'aise. Nous, le Mouvement citoyens genevois, souhaitons donc diminuer cette ligne. J'en ai parlé avec M^{me} la conseillère administrative, qui m'a confirmé que l'accueil représentait 700 000 francs par année. Nous trouvons cela excessif et c'est pourquoi nous vous recommandons de voter cet amendement.

M. Luc Broch (S). Sans faire durer le suspense, je dirai que le groupe socialiste refusera évidemment cet amendement. Je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet, vu la durée des débats, mais je crois qu'on fait plusieurs confusions. Ainsi, j'ai entendu que ce sont les places offertes par la Ville de Genève aux gens dans la précarité qui créent un appel d'air. En l'occurrence, ce ne sont pas les places dans les abris qui créent un appel d'air vers la pauvreté: c'est la pauvreté qui amène ces gens chez nous, et ce n'est pas en les accueillant dans des structures adaptées que nous allons amplifier le problème. De même, on fait des confusions avec les accords bilatéraux.

Il ne faut pas confondre la problématique de la mendicité avec celle de l'aide apportée aux personnes qui se trouvent dans la rue. Je crois que personne n'envie la situation de ceux qui se trouvent sans abri dans notre ville. Ensuite, je prends note que mon préopinant, visiblement, voudrait entrer en matière sur une légalisation de ces gens. C'est là une bonne chose, que je vais retenir... Enfin, il reconnaissait qu'il y avait des problèmes parce qu'il y avait trop d'affluence dans ces centres et que tout le monde ne pouvait pas avoir un lit. Alors, au lieu de couper dans les moyens, il faudrait peut-être les augmenter. Or, avec cet amendement, c'est juste le contraire qui est proposé. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Michel Chevrolet (DC). Mesdames et Messieurs, que dire? Que dire de cette proposition du Mouvement citoyens genevois, qui vise une nouvelle fois à se faire de la publicité sur le dos d'une population qui est ostracisée dans son pays, qui n'a aucun droit, ni à des allocations sociales, ni à rien... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, il faudrait faire preuve de compassion, autant pour vos collègues que pour les gens qui souffrent...

Le Parti démocrate-chrétien ne soutient évidemment pas la mendicité, les actes illégaux qui sont commis dans les rues de Genève. Mais le Parti démocrate-chrétien est conscient qu'il y a aujourd'hui des problèmes en Europe, que ces gens sont totalement laissés pour compte, qu'ils ne sont respectés par personne. Et, Monsieur Medeiros, on ne peut pas dire simplement: «Et alors?» L'histoire nous a montré que, malheureusement, des populations ont dû émigrer, parce qu'elles n'avaient rien, et il faut soutenir aujourd'hui ces gens qui n'ont pas de toit. Certes, ils ne sont pas tous bons, ils ne sont pas tous gentils, mais ils ne sont pas tous des brigands non plus, ils ne sont pas tous malhonnêtes.

Nous, Parti démocrate-chrétien, nous estimons que cette diminution du budget de M^{me} Alder est de la pure démagogie. Les abris PC sont là pour accueillir tout le monde, tous les nécessiteux qui se retrouvent dans les rues. D'ailleurs, ce que veut le Mouvement citoyens genevois, c'est précisément que les Roms ne se retrouvent pas dans les rues à commettre des infractions, des crimes... C'est exactement ce que propose la Ville de Genève. La politique de la Ville de Genève vise à faire en sorte que ces gens ne soient pas poussés à commettre des exactions. M^{me} Esther Alder, à qui j'ai posé la question tout à l'heure, m'a dit qu'il y avait à peu près 50 personnes, des familles, des enfants, qui profitaient de ces abris. C'est bien qu'ils puissent profiter de cet accueil que Genève leur offre.

Alors, je pense qu'il faut, à un moment donné, dire au Mouvement citoyens genevois que cela suffit! Cela suffit de stigmatiser des populations, de désigner des coupables, de les montrer du doigt, pour se faire de la publicité – je profite de le dire parce que la séance n'est pas télévisée ce soir. Cette politique ne

fonctionne plus et ne fonctionnera en tout cas pas avec nous. Comme l'a dit M. Schnebli l'autre soir, malgré la force de ses propos un peu trop puissants à mon goût, nous, Ville de Genève, avons la responsabilité d'accueillir les plus miséreux. Je refuse de voir ces gens sous les ponts, je refuse que les services de voirie et de sécurité doivent régler en permanence ces problèmes. Nous devons essayer tant bien que mal, avec nos moyens, même s'ils ne sont pas nombreux, d'aider ces gens. C'est pourquoi je vous invite, Mesdames et Messieurs, à dire tous, ouvertement, stop à la démagogie du Mouvement citoyens genevois et oui à la protection des plus défavorisés! (*Exclamations et applaudissements.*)

M^{me} Maria Casares (EàG). Il est un peu difficile d'intervenir après la brillante démonstration de M. Chevrolet, mais je vais modestement essayer de motiver le refus de l'amendement par Ensemble à gauche. Mesdames et Messieurs, nous commençons à en avoir marre du discours populiste et démagogue des membres du Mouvement citoyens genevois, qui en plus confondent tout! Ils confondent régularisation des sans statut légal, immigration illégale, mendicité, délinquance... Ils font un pot-pourri, ils mettent tout dedans et ils le servent à toutes les sauces, qu'il s'agisse de débarrasser les rues de la mendicité, d'enlever 50 000 francs pour les abris PC, de lutter contre la petite délinquance, les vols à l'étalage... Ils font une confusion totale, à croire qu'ils n'étudient pas leurs dossiers, tant l'argumentaire est léger.

D'ailleurs, l'argumentaire du Mouvement citoyens genevois me rappelle l'époque d'il y a trente ou quarante ans. Vous savez, Madame la présidente, que je suis issue de l'immigration espagnole. Je suis d'origine espagnole, fière de l'être, et fière aussi d'être Suisse. Il y a quarante ans, quand je suis arrivée en Suisse, on disait exactement la même chose des Espagnols... (*Protestations.*) Oui, et j'entendais exactement le même discours sur les Italiens, sur les Portugais: ce sont des gens sales, qui parlent fort, qui font tache dans le paysage de la ville... (*Remarque.*) Oui, on disait aussi que c'étaient des gens poilus... (*Exclamations.*) Enfin, on disait tout et son contraire! Demandez un peu de sérieux, Madame la présidente!

Aujourd'hui, comme mon préopinant socialiste l'a bien rappelé, ces gens ne viennent pas à Genève par plaisir, et ils ne viennent en tout cas pas pour dormir dans des abris! Je ne sais pas si les membres du Mouvement citoyens genevois sont déjà allés dans des abris et s'ils ont vu les conditions... Le département de la cohésion sociale et de la solidarité, avec M. Tornare à l'époque et M^{me} Alder actuellement, fait des efforts considérables, mais ce ne sont vraiment pas des conditions agréables ni durables. En tout cas, moi, je ne souhaite à personne de vivre dans ces conditions-là.

Encore un argument: avec ma collègue Vera Figurek, nous avons accompagné la police municipale pour voir le travail que faisaient les agentes et les agents, et

nous sommes allés dans ces abris PC. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois – vous transmettez, Madame la présidente – que vous faites une autre confusion: il n’y a pas seulement des Roms dans ces abris, mais aussi des gens de chez nous, des sans-abri, des gens sans emploi, qui n’ont plus le droit ni au chômage ni aux prestations de l’Hospice général... Enfin, je ne vais pas vous la faire à l’Emile Zola... Toujours est-il que c’est là encore une autre confusion: il y a des gens de chez nous, des Genevoises et des Genevois, qui fréquentent ces abris parce qu’ils n’ont pas d’autre choix.

Le groupe Ensemble à gauche refusera catégoriquement cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames et Messieurs, le plus triste dans cette affaire, ce n’est pas que le Mouvement citoyens genevois fasse sa politique habituelle, celle qu’il fait dans la rue, lors des campagnes électorales, et qu’il amène maintenant dans ce parlement. Le pire dans cet amendement – dont le fond est ignoble et que nous ne pourrions soutenir – c’est qu’il soit présenté lors de la discussion budgétaire, de sorte à faire croire que cette mesure va supprimer le déficit prévu et sauver le budget de la Ville. Comme si stigmatiser une population, opposer les gens était la solution pour une politique budgétaire équilibrée. Il est ignoble d’utiliser les personnes qui souffrent pour faire passer ses idées, comme si on était en campagne électorale. Ce soir, les auteurs de cet amendement échoueront car c’est avec force que l’ensemble des groupes, je l’espère, et nous, élus indépendants, refuserons cet amendement ignoble! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). On parle de démagogie, mais l’anti-démagogie, c’est aussi de la démagogie... Parler d’éthique ici et la servir à toutes les sauces pour fustiger les uns ou les autres, ce n’est pas à l’honneur de notre Conseil municipal. Je placerai, pour ma part, le débat sous un autre angle qui est beaucoup plus simple: la Convention européenne des droits de l’homme nous y oblige! La chose est aussi simple que cela et il n’y a donc aucun motif de porter atteinte à ce droit d’accueil. Le deuxième élément, c’est que la convention de libre circulation à travers l’Europe ouvre les portes pour une certaine durée. Les personnes ont un droit de séjour, raison pour laquelle la Convention européenne nous oblige à offrir l’accueil. Il va de soi aussi que ladite convention ne nous oblige pas à garder ces immigrants de manière indéterminée et sans condition, et notre accueil est donc limité. Ma foi c’est la loi, rien que la loi.

Pour ces motifs qui sont strictement légaux, qui tiennent à nos obligations internationales et légales, le Parti libéral-radical refusera cet amendement.

La présidente. Trois personnes du Mouvement citoyens genevois se sont inscrites. Je rappelle qu'un orateur par groupe peut prendre la parole, et qu'il n'y a pas eu de mise en cause... (*Remarques.*) Mesdames et Messieurs, écoutez-moi bien, car je soupçonne qu'à l'occasion des 20 amendements qu'il nous reste à traiter, cette question pourrait revenir sur le tapis. Il se trouve que je me suis renseignée très précisément. Samedi, en séance du bureau et des chefs de groupe, il a été rappelé que la mise en cause concerne des attaques personnelles, dirigées nominativement contre des personnes. Or cela n'a pas été le cas ici. Par ailleurs, j'ai appris une chose intéressante, c'est que dans les débats politiques la jurisprudence admet une certaine vivacité de langage. Pour ma part, je la déplore, il y a des adjectifs que je n'utiliserais pas; c'est pourquoi je vous invite tous à adopter un ton mesuré qui soit favorable à un minimum de sérénité dans nos travaux et aussi à une certaine vitesse... Cela étant posé, la parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Madame la présidente, je vous remercie des quelques mots que vous avez prononcés en introduction à mon intervention... Il y a deux choses que j'aimerais dire. L'une, très pratique, concerne la manière dont nous travaillons dans ce Conseil. Moi, je n'ai pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois sous les yeux, et je ne comprends pas que chaque conseiller n'ait pas les textes sur lesquels il doit délibérer et prendre position...

La présidente. Les amendements ont pourtant été distribués à chacun...

M. Jacques Pagan. Eh bien, je ne l'ai pas reçu! Voilà, sur le fond du problème, nous n'allons pas nous attaquer à ces pauvres gens, qui sont victimes du sort, de la vie qui leur est faite. Mais vous, du côté de la gauche, ne vous trompez pas non plus de cible: nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe. Pensez plutôt aux Etats dont ces personnes sont ressortissantes: ce sont ces Etats-là qui sont coupables, ces Etats habités par la corruption, qui se moquent pas mal du sort de leurs ressortissants. Et si vous avez à vous indigner, faites-le, je vous approuve entièrement, mais alors, allez manifester devant les consulats ou les ambassades de ces pays! Ce sont des pays affreux, qui sont en train de mettre la planète à feu et à sang, si on n'y prend garde.

En l'occurrence, il y a un réflexe de défense chez nous: les honnêtes Suisses ont de la peine à comprendre ce qui se passe. Naturellement, on doit aider ces gens dans les limites du droit supérieur, mais celui-ci va parfois beaucoup trop loin et se fait en quelque sorte complice du comportement de certains Etats. Alors, vous avez raison de vous indigner, nous devons nous indigner, comme l'orateur d'Ensemble à gauche samedi – encore qu'il l'a fait avec une telle violence que

c'en était un peu indécent, sachant que nous n'avons pas de responsabilité personnelle en la matière. Il y a des causes qui sont extérieures à nos personnes et il faudrait en tenir compte, avant de fustiger, de juger ou de condamner.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je voudrais rappeler qu'historiquement, s'il existe des abris dans beaucoup de villes d'Europe notamment, c'est parce que des personnes sont mortes de froid dans la rue. C'est pour éviter de tels événements dramatiques durant l'hiver que les villes se sont organisées. Remettre cela en cause, c'est aller contre les droits humains. Je rappelle aussi que nous avons signé la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville – vous pouvez la consulter sur le site de la Ville de Genève – qui reprend ce genre de démarche, démarche que nous voulons protéger de cet amendement «meurtrier», si je puis dire.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. A entendre ce que les uns et les autres ont dit, je pense que nous ne sommes pas fondamentalement en désaccord. L'accueil hivernal offert par la Ville de Genève a pour but – cela a été dit – d'offrir un abri à toute personne qui, pour toutes sortes de raisons, se trouverait privée d'un toit. Cette tradition humaniste que je perpétue a été initiée au temps de M. Segond, puis reprise par M. Rossetti et M. Tornare. Elle va dans le sens de ce qui se fait partout en Europe, c'est-à-dire que les collectivités publiques offrent un abri à toute personne qui n'en a pas, durant les mois d'hiver. Maintenant, s'agissant des joueurs de bonneteau, personne ici ni moi qui suis en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité ne souhaitons couvrir des faits délictueux. Si des personnes commettent des actes répréhensibles, la police agit et ces personnes, le cas échéant, sont condamnées. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Aujourd'hui, toute personne qui se présente a le droit d'être hébergée. Se retrouver sans toit peut arriver très rapidement, surtout dans la conjoncture que nous vivons. Aussi, je vous demande de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 59 non contre 10 oui (2 abstentions).

*Page 61, cellule 5008000, Service de la jeunesse,
groupes de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité;
313, Achats de fournitures et autres marchandises;
315, Entretien d'objets mobiliers par des tiers.*

La présidente. Nous sommes saisis de trois amendements du groupe démocrate-chrétien visant la suppression du golf urbain...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, après avoir parlé de problèmes très sérieux, nous allons nous relaxer un peu avec du golf... J'ai le plaisir de vous dire que le Parti démocrate-chrétien, qui pensait qu'il y avait là une économie faramineuse à faire, s'est aperçu que ce n'était pas le cas. Nous retirons donc ces trois amendements... (*Exclamations et applaudissements.*) C'est la première fois que je suis applaudi de cette façon!

Page 55, cellule 5001000, Direction cohésion sociale et solidarité, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Subventions et allocations diverses, page 14 des subventions).

Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Club en fauteuil roulant Genève, page 16 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis, par le groupe démocrate-chrétien, de deux amendements liés. Le premier demande une diminution de 20 000 francs de la ligne Subventions et allocations diverses, qui passe à 30 000 francs. Le second propose d'augmenter de 20 000 francs la subvention au Club en fauteuil roulant Genève, qui passe à 99 400 francs.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je vais revenir à un sujet un peu plus sérieux, c'est-à-dire au Club en fauteuil roulant Genève. En fait, nous proposons une opération blanche. Il s'agit de retirer 20 000 sur la ligne Subventions et allocations diverses, qui est relativement obscure – on ne sait pas exactement où va cet argent – au profit de quelque chose de bien concret, qui est le Club en fauteuil roulant Genève. Nous vous invitons donc à voter ces deux amendements liés.

Voilà quatorze ans que le Club en fauteuil roulant n'a pas reçu d'augmentation. Il compte 430 membres et, chaque année, ce club accueille plus de membres handicapés, malheureusement. Vous savez les difficultés que rencontrent les handicapés dans notre ville pour se déplacer. C'est la seule association qui s'en occupe, qui leur permet de se déplacer, mais elle ne peut malheureusement pas faire correctement ce travail sans fonds suffisants. Mesdames et Messieurs, je ne suis pas venu vous voir, les uns et les autres, pour défendre cette augmentation de subvention, mais j'en appelle à votre bon cœur: votez cette modeste augmentation de 20 000 francs, car elle est nécessaire!

M. Adrien Genecand (LR). Pour ma bonne compréhension, parle-t-on bien de l'amendement consistant à supprimer 100 000 francs? (*Remarques.*)

La présidente. Nous traitons en ce moment l'amendement visant à diminuer de 20 000 francs la ligne Subventions et allocations diverses, qui compense l'augmentation de 20 000 francs pour l'association Club en fauteuil roulant Genève. Monsieur Genecand, voulez-vous intervenir sur cet amendement?

M. Adrien Genecand. Oui, Madame la présidente. Pour notre part, nous acceptons cette diminution. Et puisque l'amendement suivant demande une diminution de 100 000 francs sur la même ligne, je me réjouis d'entendre le groupe démocrate-chrétien à ce propos... Nous accepterons les diminutions, d'autant que cela nous permet de nous exprimer sur ce qui s'est passé tout à l'heure, à savoir le grand marchandage entre les patrouilleuses scolaires et la diminution de loyer pour les locaux de la rue du Jargonnant. Nous regrettons clairement l'existence de ce que je qualifierai de kystes, qui sont, comme chacun sait, de petites boules de graisse qui apparaissent et disparaissent... En l'occurrence, budgéter un loyer dont on sait pertinemment qu'on ne le paiera pas, j'appelle cela un kyste, une boule de gras, qu'on peut faire disparaître de façon très opportune quand cela nous arrange... Je relève le manque de sérieux de ce type de proposition, en termes de planification budgétaire. Nous refusons cette façon de faire et nous saisissons évidemment l'occasion de diminuer la présente ligne de 20 000 francs.

M^{me} Silvia Machado (S). Ces deux amendements liés ont effectivement créé une confusion, parce que le même groupe démocrate-chrétien, dans l'amendement suivant, propose une diminution de 100 000 francs sur la même ligne... (*Remarques.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame Machado, ces amendements ne concernent pas la même cellule: l'un porte sur la cellule 5001000, et le suivant portera sur la cellule 5007000...

M^{me} Silvia Machado. D'accord, Madame la présidente. Quoi qu'il en soit, je vais répéter ce que nous avons dit pour d'autres amendements. Je trouve très important de soutenir le Club en fauteuil roulant et je propose que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le reçoive courant janvier. La magistrate M^{me} Alder nous a dit qu'elle avait une marge de manœuvre et qu'elle pourrait faire un geste, concernant ces 20 000 francs. Nous souhaitons mieux connaître cette association. Nous n'avons pas auditionné les responsables: peut-être ont-ils besoin, non pas de 20 000 francs, mais de 40 000 francs... Nous proposons donc à M. de Kalbermatten de retirer ces deux amendements, afin que nous puissions aborder sa proposition courant janvier, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ces deux amendements sont un peu ce que l'on pourrait appeler une fausse bonne idée. En effet, je trouve que le procédé consistant à retirer 20 000 francs ici pour les inscrire là, en se donnant, en plus, une certaine bonne conscience, n'est pas tout à fait correct. Comme le dit le dicton, c'est déshabiller Paul pour habiller Jacques... (*Remarques.*) Cela vous dérange que j'intervienne, Monsieur Chevrolet? Donc, comme je le disais, Madame la présidente, c'est une fausse bonne idée. Nous pensons qu'il faut laisser à M^{me} Alder la possibilité, grâce à ce petit fonds de 50 000 francs, d'intervenir de manière ponctuelle lorsque c'est nécessaire. Elle vient d'ailleurs de m'expliquer que ça et là, lorsqu'une association se trouve face à une nécessité impérieuse et ne peut faire face à un problème, elle prélève une petite subvention ponctuelle sur ce fonds de 50 000 francs, qui permet en général d'arranger les choses. C'est pourquoi nous refuserons de diminuer cette ligne Subventions et allocations diverses. En revanche, il nous semble que c'est une excellente idée d'augmenter de 20 000 francs la subvention au Club en fauteuil roulant.

M. Pascal Spuhler (MCG). J'ai un peu de peine à croire ce que je viens d'entendre! Il est vrai que, pour la gauche, il faut défendre les immigrés sans papiers, les mendiants, les dealers, et qui sais-je encore, mais les gens en fauteuil roulant, que nenni, ce n'est pas nécessaire! Ici, le Parti démocrate-chrétien a eu une idée pour une fois excellente et que je dois saluer, puisqu'il s'agit juste d'un transfert, le transfert d'un petit bout de ligne sur une autre ligne, d'une grosse enveloppe vers une petite enveloppe. Ce n'est pas grand-chose, juste un coup de main à un club qui aide les gens en fauteuil roulant.

On sait bien qu'à Genève beaucoup d'infrastructures méritent encore notre attention. Beaucoup de choses sont encore à faire pour que les gens à mobilité réduite puissent circuler dans la ville, au même titre que vous et moi, qui sommes en bonne santé et qui pouvons marcher sur nos deux pieds. Alors, Mesdames et Messieurs, j'ai de la peine à comprendre votre discours, j'ai l'impression d'être sur une autre planète. Vous avez défendu à cor et à cri les mendiants et les Roms, soit, c'est peut-être votre créneau. Mais défendez aussi les gens d'ici qui sont en fauteuil roulant et qui ont des difficultés à se déplacer!

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais revenir sur le débat qui devrait avoir lieu ici: il ne s'agit évidemment pas de savoir si on est pour ou contre le fait d'apporter notre soutien aux personnes à mobilité réduite, qui plus est en fauteuil roulant! Il est acquis que ces personnes non seulement méritent notre soutien, mais en ont besoin. De multiples aménagements doivent encore être réalisés pour leur permettre de circuler correctement en ville. De nombreux aménagements dans le domaine de la mobilité – aménagement des trottoirs, des trajets, des tra-

jectoires – sont d’ailleurs à l’étude ou en cours de réalisation. Ce soir, il ne s’agit donc pas de savoir si le seul moyen de soutenir les personnes à mobilité réduite, c’est de leur donner 20 000 francs ici et maintenant.

En ce sens, je rejoins les propos de M^{me} Machado, qui demandait d’examiner leurs besoins dans le cadre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Examinons si 20 000 francs sont suffisants, si des projets concrets peuvent être mis en œuvre, si l’administration peut en réaliser. Si cela se trouve, nous verrons que le soutien à leur apporter est bien plus important que les 20 000 francs proposés ici en dernière minute, sans aucune préparation et sans aucune vue d’ensemble. Pour nous, cette question doit être débattue en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il n’y a pas lieu pour le moment d’entrer en matière sur ces amendements, quoique nous nous soucions beaucoup des besoins et des attentes des personnes en fauteuil roulant.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je crois que nul ici n’est insensible à la situation des personnes à mobilité réduite. Dans mon département, nous examinons avec beaucoup de rigueur les demandes d’appui des différentes associations, et notamment celles dont les buts servent les handicapés. En l’occurrence, j’ai vérifié: cette association n’a pas, à ma connaissance, fait de demande à la Ville de Genève. Alors, je n’ai rien contre le fait que votre Conseil augmente telle ou telle subvention, mais la procédure telle qu’elle a été expliquée par M^{me} Fischer me semble plus correcte.

Concernant l’absence d’augmentation des subventions en général, bon nombre d’associations, depuis dix ou quinze ans, n’ont pas vu le montant de leur subvention augmenter, et c’est parfois un réel problème. De la même façon, ces subventions ne sont pas systématiquement indexées au coût de la vie, et c’est aussi un problème. Je pense donc qu’il faut être prudent et veiller à ce qu’il y ait une égalité de traitement entre tous les subventionnés.

Maintenant, s’agissant de la compensation proposée sur la ligne Subventions et allocations diverses, on parle toujours – c’est un peu un mythe – de la «cassette» des magistrats. Mais sachez que je ne suis pas assise sur un tas d’or. En revanche, un certain nombre de disponibles budgétaires permettent d’aider des associations qui peuvent parfois être en grande difficulté ou avoir des projets. Toutes les demandes sont examinées très rigoureusement par la déléguée à la vie associative – M^{me} Brigitte Chapuis – et de cas en cas nous rencontrons les associations, nous examinons leur budget, leurs projets... Les choses sont faites avec beaucoup de rigueur.

Je vous donne un exemple. A l’approche de Noël, beaucoup d’associations vont fêter Noël avec les personnes dont elles s’occupent. Ces montants dispo-

nibles me permettent de soutenir une fête ici ou là, de même que la ligne Diverses actions sociales ponctuelles, qui fera l'objet de l'amendement suivant. En commission, vous avez reçu la liste des associations qui ont pu être aidées grâce à ces appuis ponctuels. Je puis en énumérer quelques-unes: l'Association UrGEnS pour 25 000 francs, qui propose un projet de vie pour des jeunes; Action Innocence, qui lutte contre de la pédophilie sur internet; l'Espace Fusterie; Aspasia; l'association Lire et écrire, qui lutte contre l'analphabétisme; l'Université populaire du canton de Genève... Ces enveloppes permettent d'appuyer toute une série de groupes et d'associations qui sont parfois en difficulté.

Mis aux voix, l'amendement visant une diminution de 20 000 francs des Subventions et allocations diverses est refusé par 56 non contre 18 oui.

Mis aux voix, l'amendement visant une augmentation de 20 000 francs de la subvention au Club en fauteuil roulant Genève est accepté par 32 oui contre 28 non (16 abstentions).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Diverses actions sociales ponctuelles, page 16 des subventions).*

La présidente. Un amendement du groupe démocrate-chrétien demande de revenir au montant 2011, soit une diminution de 100 000 francs sur la ligne Diverses actions sociales ponctuelles, qui passe à 435 000 francs.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, comme expliqué, il s'agit de ne pas augmenter cette ligne et de revenir au montant qui prévalait en 2011. L'administration nous a indiqué en commission que cette ligne recouvrait une série de subventions non nominatives permettant d'avoir une meilleure marge de manœuvre et une plus grande flexibilité. Nous estimons qu'en ces temps difficiles il est certes important, pour l'administration, d'avoir de la flexibilité, mais il est surtout important de maîtriser les charges. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'en revenir au montant de 2011, soit à 435 000 francs.

M^{me} Silvia Machado (S). Nous avons eu un débat à ce sujet en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Les réponses qui nous ont été données, quand nous avons interrogé le département sur cette ligne, étaient assez vagues. Nous avons appris que c'était en effet la «cassette» de la magistrate, ce que nous comprenons parfaitement bien. En revanche, nous avons constaté aux comptes 2010 que la dépense n'atteignait pas celle qui avait été budgétée pour 2011. Il nous a donc semblé que cette diminution était assez juste.

Par contre, nous n'avons pas tout à fait la même argumentation que ma préopinante M^{me} Chappuis. Pour nous, il est très important de trouver des ressources pour d'autres lignes, comme celle des Allocations sociales ponctuelles qui ont été diminuées de 95 000 francs, sur lesquelles nous reviendrons à l'occasion d'un amendement que nous avons déposé. Il est très important d'avoir un disponible. C'est pourquoi nous suivons la position de toute l'Alternative par rapport à cette ligne – je dis bien toute l'Alternative – et nous accepterons l'amendement présenté.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M. Adrien Genecand (LR). Comme je l'ai déjà dit précédemment, nous accepterons cette diminution. En ces temps de crise, il est de notre devoir de revenir à plus de raison, notamment en matière de flexibilité et de ce que j'ai appelé tout à l'heure des kystes. Il est impératif de voter cette diminution de 100 000 francs, c'est une façon indolore de diminuer notre budget. Je suis navré, Madame la magistrate, mais, en acceptant un peu moins de flexibilité, vous nous permettrez à nous, conseillers municipaux, de boucler le budget. La volonté exprimée par le Parti libéral-radical est de pouvoir boucler un budget qui ne soit pas déficitaire. Nous avons ici la possibilité d'y contribuer. Certes, avoir de la flexibilité pour distribuer par-ci par-là de petites aides ponctuelles, que ce soit pour Noël ou autre, c'est bien, mais on peut aussi faire sans. L'idée ce soir est que tout le monde se serre un peu la ceinture. C'est pourquoi nous voterons cette diminution.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche refusera cette diminution de la ligne Diverses actions sociales ponctuelles. En effet, la magistrate en charge du département nous a parlé des cinq priorités qu'elle va développer au cours des quatre prochaines années, cinq priorités ambitieuses qui sont les suivantes: renforcer la cohésion sociale, renforcer l'aide aux aînés, favoriser et améliorer l'accueil – on vient d'en parler – améliorer l'information, et enfin développer la collaboration avec le tissu associatif. Pour réaliser ces actions, il nous semble important de laisser un montant suffisant, qui permette des réactions rapides et de répondre aussi à des situations d'urgence.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, en commission des finances, nous avons demandé à la magistrate le relevé des compteurs – si je puis dire – de cette fameuse rubrique. Or qu'est-il apparu? Eh bien, nous avons

remarqué que M. Manuel T., magistrat, avait allégrement détourné l'objectif de ce fonds... (*Remarques.*) Pour les plaintes, Mesdames et Messieurs du Parti socialiste, vous pouvez noter!

Effectivement, je prends un ou deux exemples parmi d'autres, car je ne voudrais pas faire parler de l'un plus que de l'autre... Ainsi, une subvention supplémentaire accordée à un organisme déjà subventionné largement comme Dialogai, parce qu'il y avait eu un cambriolage et alors que c'était remboursé par l'assurance, des pièces de théâtre, et ainsi de suite, des choses qui n'ont rien à voir avec le social. M. Tornare a détourné cette cassette de manière honteuse... (*protestations*) ...et tout à fait en dehors des objectifs décidés par le peuple genevois...

Le président. Monsieur Menoud, veuillez vous adresser au président et surveiller vos termes!

M. Denis Menoud. Monsieur le président, attention, ils sont très méchants en face! Mais je ne me laisse pas faire non plus! (*Remarques.*) Madame, taisez-vous... (*Remarque et brouhaha.*)

Le président. Monsieur Menoud, poursuivez en faisant attention à vos termes, s'il vous plaît!

M. Denis Menoud. Alors, je propose donc, Mesdames et Messieurs, vous qui vous enflamez pour des considérations purement idéologiques, parce que vous ne nous aimez pas – mais on s'en tape que vous ne nous aimiez pas, cela ne va rien changer à la vérité des chiffres et des faits! Ce fonds a été détourné par M. Tornare, voilà la réalité! Et je propose que M^{me} Alder publie ce qui a été dépensé cette année. M. Tornare, en élection, a dépensé une grande partie de la cassette pour des considérations personnelles, et c'est absolument scandaleux! (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Menoud, ce sont des attaques très précises, je vous prierai de mesurer vos propos, sinon je vous couperai...

M. Denis Menoud. Oh, avec les médecins, je me méfie, ils coupent facilement... Cela dit, Monsieur le président, nous ne pouvons donc pas accepter en l'état cette augmentation, dans la mesure où jusqu'à présent il y a eu des détournements. Merci beaucoup!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les propos du préopinant lui appartiennent, il prend l'entière responsabilité de ses accusations. Qu'il soit dit ici que les Verts ne les partagent absolument pas!

S'agissant de cette diminution dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité, au prétexte que cette ligne Diverses actions sociales est une cassette, je voudrais faire observer deux choses au nom des Verts. Dans le budget, il y a donc les subventions ordinaires, ligne par ligne, grâce auxquelles un certain nombre d'associations ont l'assurance de recevoir un montant x l'année suivante, pour leur fonctionnement. Mais nous considérons qu'il est aussi absolument nécessaire que la magistrate ait une certaine marge de manœuvre, grâce à un montant qu'elle peut, avec ses services, attribuer librement. Elle doit pouvoir répondre à des cas d'urgence, à des besoins subits, qui existent. Il serait extrêmement dommage de diminuer cette ligne, sachant que la précarité augmente, que les demandes vont en augmentant et qu'il y aura de plus en plus de petits accidents ou de subventions qui seront diminuées – je pense à la Loterie romande ou à l'Etat de Genève – et qui mettraient en très grande difficulté les associations concernées. Nous souhaitons soutenir l'action de la magistrate Esther Alder, qui vous a donné tout à l'heure des exemples de ce qu'elle avait pu faire avec ces lignes.

Une dernière chose: comme l'ont fait la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et la commission des finances, l'ensemble de ce Conseil municipal peut, s'il se donne la peine de lire le rapport de gestion du Conseil administratif, les comptes budgétaires ligne par ligne, ainsi que le rapport de la commission des finances, découvrir à quoi ont été affectées ces enveloppes. Celles-ci sont des outils dont dispose le département, comme d'autres départements, pour mener sa politique sociale avec cohérence, sans être coincé par des lignes qui recouvrent des attributions nominatives.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit précédemment, ces montants sont extrêmement importants pour mener à bien une politique sociale. Vous savez que la plupart des associations vivent parfois difficilement et que leur fonctionnement n'est jamais assuré au-delà d'une année. Ces montants à la disposition du magistrat ou de la magistrate permettent d'allouer une avance sur trésorerie, de combler un déficit et surtout d'aider à la réalisation de nouveaux projets. Les montants accordés sont souvent de faible importance et ils sont toujours attribués en fonction de critères très précis, après examen méticuleux par l'administration. A ce jour, près de 40 associations ont reçu en moyenne 10 000 francs et la liste, lorsque nous avons été auditionnés en commission, a été fournie aux commissaires. Cette liste est publique et vous pouvez donc vous y référer. Je crois que la rapporteuse ne l'a pas jointe au rapport, mais elle est à votre disposition.

En l'occurrence, tout est transparent et je peux encore donner quelques exemples: le Bateau Genève, UrGEns, Action Innocence. S'agissant de Dialogai, il y a effectivement eu un cambriolage, et vous savez très bien que les assurances ne remboursent pas tout... (*Remarque.*) Peut-être sont-ils sous-assurés, mais enfin il s'agissait quand même de remplacer le matériel qui faisait défaut suite à ce cambriolage. Je continue: Aspasia, qui œuvre dans les problématiques de prostitution et qui fait un excellent travail de soutien auprès des femmes; le Café Cornavin qui aide les populations victimes d'exclusion; le Caré, que vous connaissez bien; la Fondation Au Cœur des Grottes; l'Espace solidaire des Pâquis; l'Université populaire... Je crois qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans ces montants: ils permettent simplement de donner des coups de pouce à ces associations qui en ont réellement besoin. Je vous prie donc de ne pas diminuer cette enveloppe.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 44 oui contre 24 non (6 abstentions).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(création nouvelle subvention ACOR SOS Racisme, page 16 des subventions).*

Le président. Un amendement d'Ensemble à gauche demande la création d'une nouvelle subvention, d'un montant de 25 000 francs, en faveur d'ACOR SOS Racisme.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, ACOR SOS Racisme est une association qui a été créée en 1995 et qui lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Par le passé, cette association a été parmi les seuls interlocuteurs pour de nombreuses instances internationales, nationales et cantonales. A l'heure actuelle, ACOR SOS Racisme fonctionne avec un comité de bénévoles, car depuis 2008 elle n'est plus subventionnée par les pouvoirs publics. Pendant des années, ACOR SOS Racisme a œuvré sur deux plans. Le premier concerne l'aide individuelle aux victimes de discriminations, et le deuxième... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je réclame un peu de silence. Ceux qui veulent bavarder, comme certains ici en face de moi, sont priés d'aller au bar ou à la salle des pas perdus. Je sais que la nuit avance, mais on ne peut pas continuer ainsi...

M^{me} Vera Figurek. Le deuxième volet concerne les actions collectives. Depuis le 15 novembre dernier, le volet de l'aide individuelle a été pris en charge dans une

plateforme créée par le Bureau de l'intégration du Canton de Genève, qui est une association d'associations, en quelque sorte, rassemblant ACOR SOS Racisme, le CRAN, la Cicad, la Ligue des droits de l'homme... Nous saluons cette excellente initiative du Canton de Genève. Le mandat confié à ces associations consiste à proposer des prestations d'écoute, d'information, de médiation, de conseil, de défense de leurs droits, aux personnes victimes de discriminations, sans distinction d'appartenance ethnique, nationale, confessionnelle ou communautaire.

Il demeure donc l'autre volet, à savoir le travail social communautaire, pour lequel ACOR SOS Racisme a besoin d'aide pour fonctionner. Je ne veux pas vous parler de tous les mandats qui ont été confiés à cette association que vous connaissez, car elle existe depuis de nombreuses années, mais j'en citerai quelques-uns: il y a eu des collaborations avec la Commission fédérale contre le racisme, avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale auprès de l'ONU, en tant que rapporteur des ONG, avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, avec la Commission européenne des droits de l'homme.

Pendant toutes ces années, ACOR SOS Racisme bénéficiait également d'une subvention du Canton de Vaud, mais ce n'est plus le cas depuis 2008. ACOR SOS Racisme a donc dû réorienter son activité; elle s'engage contre toutes les formes de manifestations du racisme, qu'il vise les Noirs ou les Blancs, les Suisses ou les étrangers. Elle défend également des valeurs universelles qu'expriment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Elle œuvre également pour la valorisation du message du Conseil fédéral sur l'adhésion de la Suisse à cette dernière convention et l'adoption d'une norme pénale contre le racisme. Enfin, elle contribue au respect des convictions et des croyances, à l'évolution des mentalités dans le débat législatif.

Pour toutes ces raisons, ACOR SOS Racisme a un rôle essentiel à jouer à l'heure actuelle dans notre cité, au niveau prévention et action. Mais, malheureusement, l'association s'essouffle et il serait de bon aloi de lui accorder un soutien. Rien qu'en 2010, à Genève spécifiquement, avec l'aide de bénévoles, ACOR SOS Racisme a participé à différents événements que nous, Ville de Genève, aurions pu soutenir. Ainsi, par exemple, la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste, une action avec le Collectif afro-suisse, une initiative de la Cicad, une rencontre avec le Thaï Labour Campaign, ou encore la collaboration avec le comité d'éthique de la police lausannoise – on pourrait faire la même chose à Genève – et j'en passe.

ACOR SOS Racisme a fêté son vingt-cinquième anniversaire et nous, Ensemble à gauche, comme sans doute tous les groupes dans cette enceinte, sommes très sensibles à cette problématique. Je pense que, au-delà des clivages politiques, nous pourrions, nous Ville de Genève, soutenir cette association qui

fait un excellent travail. Elle aurait en l'occurrence besoin d'un local et d'un poste de secrétariat pour la logistique. Pour tout le reste, les bénévoles continueront évidemment à s'investir comme ils le font en ce moment. Ce serait donc juste une petite aide pour les aider à sortir la tête de l'eau, avant de faire un bilan, l'année prochaine. ACOR SOS Racisme aurait besoin d'à peu près 50 000 francs, mais nous vous soumettons une demande de 25 000 francs, car cette association s'est engagée à chercher elle-même des locaux. L'an prochain, nous pourrions auditionner les responsables pour savoir, d'après les comptes, de quoi ils auraient éventuellement besoin et quelles ont été leurs actions en 2011.

Je rappelle que, l'année dernière, nous avons eu l'occasion d'auditionner cette association, que des comptes ont été fournis, que des rapports d'activité ont été exposés à la commission, mais que, malheureusement, les commissaires de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et de la commission des finances ont considéré que cette demande était un peu tardive. Cette année, ACOR SOS Racisme a préféré attendre de voir comment se déroulait la mise en place de la plateforme au niveau du Canton, avec le Bureau de l'intégration, avant de transmettre une demande à la Ville de Genève, pour pouvoir agir sur le deuxième volet qui concerne uniquement l'action communautaire. Nous ne sommes pas, j'imagine, le seul groupe de ce parlement à penser que cette association devrait être soutenue pour tout le travail qu'elle fournit. Je vous remercie donc d'avance d'être sensibles à cette problématique.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur cette demande de subvention. Sur la forme, tout d'abord, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a pris la peine, durant l'examen budgétaire aux mois d'octobre et de novembre, de recevoir toutes les associations qui le souhaitaient. Or l'association ACOR SOS Racisme s'est manifestée il y a quelques jours par mail, donc bien trop tard pour être reçue par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Par ailleurs, nous n'avons reçu ni rapport de gestion, ni comptes, ni projet de budget. Manifestement, cette association refait donc chaque année les mêmes erreurs.

Sur le fond, et c'est là le plus important, il est à noter que jusqu'à la fin 2007 le Bureau de l'intégration de l'Etat de Genève versait à cette association une somme de 100 000 francs annuellement. Or je lis le communiqué de presse qui avait été publié à l'époque, soit le 15 décembre 2008, par le Département des institutions: «Insatisfait sur le fond et sur la forme de l'usage de cette somme, dès 2008 le Bureau de l'intégration n'a plus souhaité prolonger sa relation contractuelle.» Par ailleurs, le Canton de Vaud a également diminué de 20% sa subvention, car il n'avait pas reçu de l'association les documents demandés, complémentaires au rapport de gestion.

Tous ces éléments nous amènent à considérer qu'il est manifestement prématuré d'accorder cette subvention sans avoir reçu cette association, sans avoir reçu le moindre document nous permettant de nous déterminer et, surtout, sans avoir reçu l'audit qui avait été commandité par l'Etat. On m'a dit que cet audit n'était pas si dur que cela, mais je n'en connais pas les conclusions. En l'occurrence, je pense que la moindre des choses serait que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse puisse recevoir tous ces documents avant de se déterminer sur cette demande de subvention, sachant que la commission serait tout à fait à même de voter sur un projet que l'association pourrait nous présenter au cours de l'année prochaine. Pour toutes ces raisons, nous n'entrerons pas en matière sur cette demande de subvention.

M^{me} Silvia Machado (S). Tout ce qu'on pouvait dire sur l'histoire d'ACOR SOS Racisme à Genève, ses activités, son impact, ses apports, a été rappelé par ma préopinante M^{me} Figurek. En l'occurrence, nous nous sommes heurtés à un problème de forme, dont nous avons discuté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et, personnellement, avec les membres d'ACOR SOS Racisme. Nous avons demandé qu'il y ait une égalité de traitement et que toutes les demandes des associations passent par les mêmes voies. Comme nous n'avons pas eu en main un projet précis sur lequel nous prononcer dans le cadre de l'examen budgétaire, le groupe socialiste a proposé à ACOR SOS Racisme de nous présenter, au début 2012, un projet qui sera étudié en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et sur la base duquel nous pourrions nous prononcer. C'est la raison pour laquelle – une raison de forme et non de fond – le groupe socialiste ne pourra pas suivre aujourd'hui la proposition du groupe Ensemble à gauche.

M. Yves de Matteis (Ve). Tout d'abord, j'aimerais signaler que le groupe des Verts sera en majorité favorable à cette subvention et que seule une minorité la refusera.

Je relèverai deux ou trois choses dans les propos de mes préopinants. Tout d'abord, si le Canton de Vaud a retiré sa subvention, c'est notamment parce que le mandat donné à ACOR SOS Racisme d'écouter les victimes a en fait été municipalisé, si je puis dire, puisqu'il est dorénavant attribué à la Ville de Lausanne et à l'Etat de Vaud, pour l'ensemble du canton. Il y a aussi un montant du Service fédéral de lutte contre le racisme qui, effectivement, n'a plus été versé à ACOR SOS Racisme, mais cela uniquement parce que ces fonds sont par nature ponctuels et ne peuvent être accordés qu'une année, voire deux ans. C'est uniquement pour cette raison que le fonds du SLR n'a plus été accordé à ACOR SOS Racisme.

Pour ce qui est du Canton de Genève – M^{me} Figurek s'est déjà largement exprimée sur ce sujet – il est tout à fait exact que le Canton de Genève a retiré

son appui à ACOR SOS Racisme, mais il a quand même fait appel à lui pour une structure regroupant un certain nombre d'associations, qui sera bientôt fonctionnelle, en 2012 ou au plus tard en 2013, et dont ACOR SOS Racisme fera partie. Par contre, ACOR SOS Racisme ne recevra pas un centime pour cette participation, du fait qu'il s'agit d'une prestation bénévole des représentants de son comité au sein de cette nouvelle structure.

J'aimerais dire ici que l'argument du Parti socialiste peut sembler tentant. Néanmoins, je vois mal comment une association qui, aujourd'hui, ne dispose d'absolument aucune subvention et qui ne repose que sur les cotisations de ses membres pourrait ne serait-ce qu'élaborer un projet. Certes, il y a des bénévoles, mais il faut malgré tout des forces vives, des ressources humaines pour présenter un projet. Dans le cadre de mon travail, je suis bien placé pour savoir que cela mobilise des ressources et des compétences importantes. La somme de 25 000 francs demandée ici serait la bienvenue pour redonner à ACOR SOS Racisme les forces minimales qui lui permettraient d'exister comme association, mais également de produire des projets de qualité. Ceux-ci pourraient ensuite être proposés à des instances cantonales, nationales, voire internationales. En effet, comme l'a dit M^{me} Figurek de manière très complète, c'est la seule association, sur le plan genevois, romand et même suisse, qui pendant plus de dix ans a fourni des éléments dans le cadre des examens périodiques universels, que ce soit au niveau de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, que M^{me} Figurek a largement évoqués.

Tout cela pour vous dire que je voterai cette subvention, avec une majorité du groupe des Verts.

M^{me} Maria Casares (EàG). Monsieur le président, je ferai très court, puisque ma cheffe de groupe a déjà pris la parole: j'aimerais que le vote se fasse à l'appel nominal, s'il vous plaît... (*Protestations.*)

Le président. Chacun a le droit de demander le vote nominal, et nous voterons à l'appel nominal!

M. Soli Pardo (MCG). Le groupe du Mouvement citoyens genevois s'opposera à cet amendement, qui donnerait un très mauvais signal à la population... (*Remarque.*) Soyez surprise ou non, Madame, mais laissez-moi parler, et gardez votre surprise pour vous! Vous voudrez bien transmettre, Monsieur le président.

Je disais que ce serait un très mauvais signal, parce qu'à Genève, du point de vue de la xénophobie et du racisme, on ne connaît pas de problèmes majeurs.

Malgré l'intolérance dont font preuve certains – par exemple en faisant part de leur surprise quand il n'y a pas lieu d'être surpris! – nous avons la chance de vivre dans une société où il n'y a pas de phénomènes de xénophobie et de racisme qui donnent lieu à des troubles ou à des problèmes. Pour les phénomènes isolés, je rappelle que toute forme de discrimination raciale est soumise au droit pénal. Ceux qui en sont victimes ont toute latitude de s'adresser au procureur général ou aux instances LAVI, qui les aideront à surmonter les délits de discrimination raciale, ou d'injures raciales dont ils pourraient être l'objet. Les structures sont là.

D'autre part, et c'est important, ACOR SOS Racisme, dont j'ai entendu parler à plusieurs reprises et dont on nous a vanté les mérites, est une association dont l'activité, qu'on s'est abstenu de décrire, est politique. N'oubliez pas que cette association a fait campagne, a pris position, par exemple lors des votations sur les modifications, largement approuvées par le peuple suisse, de la loi fédérale sur les étrangers, de la loi fédérale sur les réfugiés. Elle a fait une campagne politique, elle a déposé un argumentaire et sa prise de position figurait dans les prises de position officielles de ces votations. De même, elle a pris position lors de la votation sur l'initiative, également approuvée par le peuple suisse, pour l'interdiction des minarets, et sur l'initiative relative à l'expulsion des criminels étrangers.

On ne peut donc pas, en tant que Conseil municipal, subventionner une association qui, peu ou prou, prend des positions qui sont contraires à ce que pense une large partie de la population à Genève, et même souvent une partie majoritaire. C'est subventionner indirectement une activité politique et ce n'est pas tolérable. Notre Conseil municipal ne peut pas voter quelque subvention que ce soit à cette association.

Pour le reste, je ne peux qu'abonder dans le sens des différents intervenants: cette association a des objectifs flous. Le Canton de Vaud lui a retiré son soutien financier, ce qui prouve bien que c'est un soutien qui doit être de niveau cantonal. Alors, pourquoi sollicite-t-on la Ville? Parce que la Ville est très généreuse! Enfin, cette association est animée par un M. Grünberg, qui était candidat de SolidaritéS lors des élections de 2009, et comme par hasard c'est SolidaritéS qui présente la demande de subvention... (*Remarque.*) Je dis «Solidaritésse» parce que je pars du principe que si on met un S majuscule à la fin, c'est pour qu'on le prononce!

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 26 oui.

Ont voté non (38):

M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Benaïm (LR), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Michel Chevrolet (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dosan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanne- ret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté oui (26):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Eric Ber- tinat (UDC), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Salika Wenger (EàG).

Présidence:

M. Jean-Charles Rielle (S), vice-président, n'a pas voté.

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(création nouvelle subvention ALCIP, page 16 des subventions).*

Le président. Un amendement d'Ensemble à gauche demande la création d'une nouvelle subvention pour ALCIP, d'un montant de 30 000 francs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je vais présenter cette demande de nouvelle ligne budgétaire en faveur d'ALCIP, l'Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité. Cette association a été créée en mai 2010 et réunit des personnes qui sont à l'aide sociale, qui sont au chômage, qui bénéficient du RMCAS ou d'une rente AI ou AVS. Les responsables de cette association ont pris contact avec la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et nous les avons auditionnés en novembre dernier. Leur but est de défendre les droits et la dignité des usagers et usagères de l'aide sociale, de lutter contre la stigmatisation et de lancer le débat public sur la situation des personnes précarisées ou à l'aide sociale. Ils cherchent aussi à changer le regard de la société sur les personnes exposées à des situations de précarité.

Il est important de soutenir cette association, parce que nous sommes dans un moment de crise croissante, avec une augmentation des personnes précarisées. ALCIP réunit des personnes en situation de précarité qui s'engagent par rapport à leur propre situation. Leur mot d'ordre, c'est agir plutôt que de subir. Elles souhaitent devenir des interlocuteurs, des partenaires, et par là même elles s'engagent en tant que citoyennes et citoyens pour défendre leurs droits. Concrètement, les membres d'ALCIP offrent un soutien moral, un soutien pour des démarches administratives ou des questions juridiques. Ils conseillent, orientent, accompagnent, interviennent aussi parfois en tant que médiateurs.

Un aspect important de leur activité, c'est l'entraide, la solidarité entre les personnes confrontées à la même situation. Concrètement, ils offrent une écoute sur rendez-vous quatre après-midi par semaine, une réunion durant un après-midi, et des activités conviviales. Souvent, la précarité amène à un isolement et les personnes que nous avons auditionnées nous l'ont bien décrit: être invité devient difficile parce qu'on n'arrive pas à amener un cadeau, ou peut-être aussi parce qu'on a peur de ne pouvoir rendre l'invitation, faute de moyens. Il est donc important de pouvoir échanger avec d'autres et de se retrouver de façon collective. En cela, l'offre d'ALCIP ne fait pas double emploi avec celle d'autres services sociaux. D'ailleurs, la direction de l'Hospice général reconnaît ALCIP et favorise les collaborations avec cette association.

Nous demandons donc une subvention de 30 000 francs pour cette association. Ses membres souhaitent un débat public et le moyen qu'ils cherchent à mettre en œuvre est une publication paraissant trois à quatre fois par année. Ils sou-

haitent aussi avoir quelques moyens pour assurer les moments conviviaux. Pour le moment, ils ont eu très peu d'aide: à part la cotisation des membres, quelques communes les ont aidés jusqu'à 700 francs, et ils ont reçu un don unique. Mais pour passer à un niveau supérieur, il leur faut des moyens. Nous avons été touchés lorsque nous les avons rencontrés lors de l'audition en commission, et c'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette association, qui fait un travail remarquable.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Denis Menoud (MCG). Pour une fois que nous sommes d'accord avec Ensemble à gauche, nous n'allons pas nous priver de ce plaisir! Effectivement, il s'agit là d'une association qui regroupe des résidents genevois, en particulier de la ville de Genève, et qui est l'ultime et dernier recours pour les proscrits, les rejetés, les bannis du système social. Quand il n'y a plus rien de rien, il reste encore et uniquement cette association dont l'acronyme est ALCIP. Le Mouvement citoyens genevois prend position sur la sécurité et bien d'autres choses, mais aussi sur la question sociale. Comme vous l'avez remarqué depuis le début de ce débat budgétaire, le Mouvement citoyens genevois se positionne très clairement sur la question sociale, qui n'est pas une question de gauche ou de droite. Nous sommes extrêmement sensibles à la question sociale, nous nous mobilisons pour nos pauvres, c'est pour nous une position citoyenne fondamentale.

Autant nous pouvons être critiques par rapport à d'autres subventions, autant dans le domaine social – où trop souvent aujourd'hui, et nos électeurs nous le disent, la gauche ne fait plus son travail – le Mouvement citoyens genevois essaie de faire son travail, le mieux qu'il peut. C'est la raison pour laquelle nous avons défendu Trialogue ou l'Association de défense des chômeurs. Vous verrez toujours le Mouvement citoyens genevois défendre les rejetés de notre société.

Le montant demandé ici est effectivement peu élevé, compte tenu des tâches et du travail énorme qui attendent les membres d'ALCIP. En l'occurrence, ce sont des gens méritants, indépendamment de telle personne ou de telle orientation qu'on peut aimer ou non. Ce qui compte pour nous, c'est leur orientation sociale et c'est pourquoi vous pouvez compter sur notre soutien.

M^{me} Marie Chappuis (DC). En ce qui nous concerne, nous n'entendons pas jouer les Cosette ce soir... Le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur cette subvention. Sans rien enlever au travail de cette association – composée effectivement, en majorité, de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale – nous constatons qu'elle a vu le jour il y a un an et qu'elle compte actuelle-

ment à peine 52 membres. Il nous paraît pour le moins prématuré de verser 30 000 francs... (*Remarque.*) Ce d'autant plus, Monsieur Menoud, que lorsque nous avons reçu l'association en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – vous n'étiez pas là, pourtant vous en êtes membre – nous n'avons pas véritablement compris à quoi serviraient ces 30 000 francs, si ce n'est à éditer un journal et, nous a-t-on dit, à se battre pour des causes politiques, un peu à l'image de l'Avivo... Autant dire que cela ne nous a pas vraiment rassurés, nous groupe démocrate-chrétien!

De notre point de vue, la vraie valeur ajoutée, le cœur de l'association ALCIP, c'est de créer un réseau d'entraide entre les différentes personnes, c'est d'écouter des chômeurs, de favoriser les rencontres entre les bénéficiaires de l'aide sociale. Cette activité demande, certes, du temps, du dévouement, de l'engagement, mais elle doit reposer avant tout et principalement, comme c'est le cas aujourd'hui, sur le principe du bénévolat et sur les cotisations des membres qui, je le répète, ne sont que cinquante-deux.

Enfin, nous relevons que la Ville verse déjà 164 900 francs à l'association Trialogue, qui a plus ou moins les mêmes buts et les mêmes activités que ALCIP, et que notre Conseil a voté samedi une subvention à l'Association de défense des chômeurs. Il nous semble donc que, plutôt que d'éparpiller ces aides aux chômeurs, il vaut mieux concentrer nos forces sur certaines associations. Je rappelle d'ailleurs que toutes les activités en faveur des chômeurs dépendent avant tout du Canton. Donc, concentrons-nous sur nos compétences! Nous avons déjà donné à Trialogue et à l'Association de défense des chômeurs. Favorisons plutôt l'emploi que l'assistanat!

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Le Parti socialiste soutiendra la subvention à ALCIP. Cette association a effectivement moins de deux ans, mais, contrairement à ce qu'a dit ma préopinante, elle a justement essayé de faire ses preuves au service de personnes en grande précarité, puisque ce sont des chômeurs de longue durée, qui se sont retrouvés au feu RMCAS, puis à l'assistance. On sait à quel point l'isolement de ces personnes peut être grand. Il est donc important que des associations leur permettent de construire un lien social entre elles, de se soutenir. Comme l'a dit M^{me} Studer, les membres de cette associations sont à l'écoute des personnes précarisées et savent créer des passerelles avec certaines institutions, notamment l'Hospice général où les assistants sociaux sont parfois surchargés et n'ont pas le temps pour l'écoute nécessaire. C'est dire si, en peu de temps, cette association a réussi à faire ses preuves.

Maintenant, concernant la subvention demandée, celle-ci est relativement modeste. Elle ne permettra en tout cas pas de salarier un permanent, mais elle servira à régler certains frais, notamment des frais de transport, puisqu'il y a

des liens qui se créent, des colloques qui sont organisés, ainsi que des frais liés aux permanences. Cette subvention est aussi une forme de reconnaissance, afin que cette association améliore encore ses prestations. Pour toutes ces raisons, les socialistes soutiendront cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 42 oui contre 29 non.

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(création nouvelle subvention Fédération genevoise des associations LGBT,
page 16 des subventions).*

La présidente. Un amendement d'Ensemble à gauche demande la création d'une nouvelle subvention de 25 000 francs en faveur de la Fédération genevoise des associations LGBT.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma seconde intervention concerne également une nouvelle subvention, cette fois en faveur de la Fédération genevoise des associations LGBT (lesbienne, gai, bisexuel et transgenre)... (*Exclamations.*) Mesdames et Messieurs, rassurez-vous, je ne vais pas parler très longtemps... Le but de cette fédération est de défendre les droits des personnes pouvant être discriminées ou subir des torts en fonction de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre. A Genève, la fédération réunit les associations suivantes: Lestime, le Gai Savoir, 360, Think Out, Dialogai, l'association Parents d'homos.

C'est sur demande des autorités, qui avaient besoin d'un interlocuteur, que ces différentes associations se sont réunies pour lutter contre l'homophobie. Bien sûr, chaque association garde sa spécificité, mais elles collaborent pour certains projets qu'elles réalisent ensemble, ainsi les Assises contre l'homophobie ou des festivals de film. Ces associations sont des lieux de réflexion, de recherche, extrêmement riches. Rappelons que l'homophobie est réellement un problème de santé publique. On le sait, le risque de suicide ou de dépression parmi les jeunes concernés par ces questions est extrêmement élevé. A l'école, les enseignants peuvent être démunis par rapport à ces questions de l'homophobie et manquer d'outils. Quand, par exemple, dans une cour de récréation il y a des situations difficiles, les enseignants peuvent ne pas savoir comment y répondre. Rappelons aussi qu'au niveau international ces questions ont été jugées extrêmement importantes, tant au niveau de l'ONU que de l'Unesco, qui édicte de bonnes pratiques par rapport à la lutte contre l'homophobie en matière d'éducation.

En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons auditionné les représentants de la Fédération LGBT: ils ont besoin d'un poste de coor-

dination à 20%, parce que les projets qu'ils réalisent ensemble ne peuvent l'être avec les seules forces de chaque association. Ils demandent donc 25 000 francs, dont les deux tiers paieront le salaire, et le reste couvrira des frais administratifs, ainsi que des frais de déplacement pour les interventions. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir cette nouvelle subvention.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste soutiendra la création de cette ligne budgétaire en faveur de la Fédération genevoise des associations LGBT. Nous avons examiné cette question en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, comme l'a rappelé notre collègue M^{me} Studer. Il ne s'agit pas d'une demande qui nous est arrivée en dehors de l'étude du budget ou trop tard. En fait, cette demande a émergé lors des Assises contre l'homophobie et, suite à ces assises, une délégation a demandé la création d'un poste de coordination pour les différentes associations qui ont été citées tout à l'heure. Il est apparu, lors des assises, que c'était un besoin avéré. En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, nous avons estimé qu'il était tout à fait possible d'entrer en matière déjà lors du présent budget, plutôt que d'intervenir durant l'année 2012, en vue du budget 2013. Par ailleurs, cette ligne budgétaire correspond pleinement aux activités qui sont menées par le Département de l'instruction publique, département qui bénéficie, lui aussi, d'une attachée aux questions d'homophobie et de diversité. C'est un poste à 40% qui sert notamment à la prévention d'actes homophobes dans les écoles.

Nous trouvons important de relayer les soucis qui ont été émis lors des assises, qui sont portés par cette déléguée cantonale, et que la Ville participe aussi, dans la mesure de ses moyens, à la lutte contre l'homophobie. Très clairement la création de cette ligne budgétaire correspond à une demande sociale que nous trouvons tout à fait légitime. Raison pour laquelle nous vous demandons d'inscrire cette nouvelle subvention au budget 2012.

M. Michel Chevrolet (DC). Je commencerai par remercier M^{me} Studer: nous avons eu énormément de plaisir à l'écouter et nous avons apprécié les propos qu'elle a tenus. Le Parti démocrate-chrétien s'est engagé samedi à soutenir les associations, pour autant que les deux postes de l'Agenda 21 disparaissent du budget de la Ville de Genève. Nous tiendrons donc parole et nous voterons cette nouvelle subvention, ainsi que l'augmentation qui sera demandée tout à l'heure pour l'association 360. Ces associations ont en effet un rôle à jouer. On se rappelle l'agression qui a eu lieu dans les Transports publics genevois, où deux jeunes se sont fait casser la gueule, tabasser. Ils se sont rendus au poste... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, écoutez, car cela en vaut la peine! Je sais qu'il y a des amis de la police parmi nous... Ces deux jeunes se sont donc rendus au

poste de police des Pâquis où ils n'ont malheureusement pas reçu l'accueil qu'ils méritaient, suite à cette castagne pour le moins homophobe.

Alors, oui, 360 a besoin de juristes – je ne reprendrai pas la parole sur l'augmentation de sa subvention qui sera demandée tout à l'heure – et la Fédération des associations LGBT a aussi besoin d'une subvention. Par contre, je vous le dis tout de suite, le Parti démocrate-chrétien restera dans sa logique, c'est-à-dire oui au travail des associations, oui au travail sur le terrain, mais à condition que ces subventions ne se cumulent pas avec les deux postes demandés pour l'Agenda 21. Nous maintiendrons cette position, nous irons jusqu'au bout de la démarche et j'invite tous les partis qui nous ont suivis dans cette logique, et qui ont refusé les deux postes, à soutenir ces associations. Si, lors du troisième débat, nous constatons une velléité, une volonté affirmée de la magistrate et de ses très dociles représentants ici de réintroduire ces deux postes, nous reviendrons sur ces subventions, car il ne sert à rien de créer des doublons. Ce serait pratiquement donner un demi-million à une minorité que je veux bien représenter ce soir avec plaisir, mais qui est bel et bien une minorité parmi d'autres que nous pourrions, dès lors, aussi soutenir.

Voilà pourquoi je vous invite à accepter cette nouvelle subvention pour la Fédération LGBT, ainsi que l'augmentation de la subvention de l'association 360. En revanche, lors du troisième débat, je vous prie instamment de ne pas revenir avec ces deux postes, au risque de refaire le débat et d'en avoir jusqu'à demain matin. Pour notre part, nous restons sur notre ligne: nous refusons les doublons. Nous pensons que les associations font un excellent travail et, conformément aux promesses qu'il a faites samedi, le Parti démocrate-chrétien votera les subventions demandées aux conditions que je viens de rappeler.

M. Yves de Matteis (Ve). Je serai très bref, puisque presque tout a été dit. J'ajouterai juste, par rapport aux minorités sexuelles, que chez les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuels les tentatives de suicide sont quatre à sept fois plus nombreuses que parmi les jeunes hétérosexuels. Il faut savoir que les jeunes gais ou lesbiennes n'ont pas le soutien de leur famille, comme peuvent l'avoir, par exemple, des personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, ou des jeunes handicapés. Il y a donc là un travail supplémentaire à faire.

Je soulignerai encore l'aspect tout à fait novateur, pionnier de cette Fédération LGBT, puisque c'est elle qui a organisé les premières Assises contre l'homophobie à Genève. Ces dernières ont elles-mêmes donné lieu, plus tard, aux Journées sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les journées PREOS, qui ont eu lieu à Lausanne et qui ont vu l'intervention de représentants du Haut-Commissariat des droits de l'homme et de l'Unesco. L'Unesco lance d'ailleurs une procédure de consultation pour faire en sorte que la violence

contre les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels à l'école appartienne au passé, et cela sur un plan international, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à maintenant. C'est donc vraiment une cause que non seulement la Ville doit soutenir mais également les instances internationales, ce qui est d'ores et déjà le cas.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 53 oui contre 13 non (1 abstention).

La présidente. Nous faisons une pause de dix minutes, qui vous permettra notamment de signer la feuille de présence.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 0 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3682
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3682
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Suite du deuxième débat	3682
4. Propositions des conseillers municipaux	3736
5. Interpellations	3736
6. Questions écrites	3736

La mémorialiste:
Marguerite Conus